



ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DE COMPETENCE

RAPPORT DE PHASE 1 Etat de l'existant



Contact : Cédric BIEGLE – c.biegle@sidec-jura.fr – 06 31 14 16 12

Version C (07 septembre 2020)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
A. Le contexte.....	5
B. Les objectifs.....	7
CHAPITRE 1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	10
A. Etat des lieux technique	11
1. Les maîtrises d’ouvrages et les modes de gestion	11
2. Les schéma directeur et les zonages d’assainissement.....	15
3. Le patrimoine	16
a. Les stations de traitement	16
b. Les réseaux de collecte	20
c. Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (P202)	22
d. Les taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2).....	23
e. Les taux d’ « investissement » dans les réseaux.....	25
4. Les abonnés	27
5. Les volumes facturés	28
6. Le personnel	29
B. Etat des lieux financier	30
1. Les nomenclatures comptables.....	30
2. Le régime TVA des budgets de l’assainissement collectif	31
3. Exploitation de la comptabilité des collectivités	32
a. Les points d’attention	32
b. Définition des agrégats utilisés.....	33
c. Présentation des principaux indicateurs issus des budgets.....	34
d. Amortissement.....	35
4. Les emprunts en cours.....	36
a. L’encours de la dette.....	36
b. La durée d’extinction de la dette	38

5.	Les taux d'impayés 2017 (P154.0).....	39
6.	La facture type 120 m3	40
	a. En € HT et hors redevances/m3 - équivalent 120 m3.....	40
	b. En €TTC/m3 - équivalent 120 m3.....	41
7.	Les investissements à venir	42
C.	Conclusion	44

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 45

A.	Etat des lieux techniques	46
1.	Les modes de gestion	46
2.	Le personnel.....	47
3.	Les compétences.....	47
4.	Le détail des missions.....	48
	a. Recensement des installations.....	48
	b. Les interventions réalisées.....	48
	c. Bilan des rencontres	50
B.	Etat des lieux financiers	51
1.	Les tarifs appliqués	51
2.	le budget.....	52
C.	Conclusion	52

CHAPITRE 3 - EAU POTABLE 53

A.	Etat des lieux technique	54
1.	Les maîtrises d'ouvrages et les modes de gestion	54
2.	Les schémas de distribution d'eau potable.....	56
3.	Le patrimoine	58
	a. Les ressources en eau potable	58
	b. Les indices d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	61
	c. Les réseaux	62
	d. Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)	63
	e. Les taux moyens de renouvellement (P107.2)	64
	f. Les taux d' « investissement » dans les réseaux.....	66
4.	Les abonnés	68
5.	La qualification du réseau	69

a.	Les volumes facturés	69
6.	Le personnel	74
B.	Etat des lieux financier	75
1.	Les nomenclatures comptables	75
2.	Le régime TVA des budgets de l'eau potable	75
3.	Exploitation de la comptabilité des collectivités	76
a.	Les points d'attention	76
b.	Définition des agrégats utilisés	77
c.	Présentation des principaux indicateurs issus des budgets	78
d.	Amortissement	79
4.	Les emprunts en cours	81
a.	L'encours de la dette	81
b.	La durée d'extinction de la dette	82
5.	Les taux d'impayés 2019 (P154.0)	83
6.	Les tarifs pratiqués	84
a.	En € HT et hors redevances/m3 - équivalent 120 m3	84
b.	En €TTC/m3 - équivalent 120 m3	85
c.	Les tarifications TTC par communes AEP & EU	86
7.	Les investissements à venir	87
C.	Conclusion	88
 ANNEXES		 89
Liste des abréviations		89

INTRODUCTION

A. LE CONTEXTE

La [loi NOTRe du 07 août 2015](#) imposait aux Communauté de Communes (CC), sous conditions, de prendre obligatoirement les compétences eau et assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

La [loi du 3 août 2018](#) relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes.

Le principe du transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des eaux usées est maintenu. Cependant, pour les communautés de communes qui n'exercent pas déjà à la date de publication de cette loi, respectivement toute ou partie de la compétence eau, ou toute ou partie des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, le transfert obligatoire peut être reporté au 1er janvier 2026 si au moins 25 % des communes membres de la CC représentant au moins 20 % de la population totale de la CC délibèrent avant le 1er juillet 2019, pour s'opposer respectivement au transfert de la compétence Eau ou à celui de la compétence Assainissement.

Les CC qui n'exercent que les missions relatives au service public de l'ANC ne seront donc pas obligées de prendre l'intégralité de la compétence assainissement des eaux usées dès le 1er janvier 2020 (en cas d'opposition des communes membres).

La compétence obligatoire (en 2020 au plus tard 2026) des communautés de communes en matière d'assainissement est désormais explicitement limitée aux missions relatives au service public de l'assainissement des eaux usées (« assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article [L.2224-8 du CGCT](#) »).

La gestion des eaux pluviales urbaines (au sens de [l'article L.2226-1](#)) demeure une compétence des communes (transférable à la CC à titre facultatif).

Le principe de la représentation-substitution « intégrale » est rétabli pour les compétences eau et assainissement (suppression de la condition du seuil de 3 EPCI à fiscalité propre et plus de possibilité pour les CC de demander au préfet, après avis de la CDCI, de se retirer du syndicat avant le 1er janvier suivant la prise de compétence).

La [loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019](#) relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « loi Engagement et Proximité » est venue apporter des assouplissements aux textes en vigueur. Ainsi, deux modifications majeures ont été apportées aux textes en vigueur :

- **La possibilité de déléguer**

Les communautés de communes et d'agglomération peuvent déléguer par convention tout ou partie des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à une commune ou à un syndicat infracommunautaire existant au 1er janvier 2019.

L'EPCI à fiscalité propre demeure responsable de la compétence déléguée.

Concrètement, cette délégation s'opère de la manière suivante :

1. La commune émet une demande de délégation à la CC
2. Le Conseil Communautaire délibère dans un délai de trois mois suite à la réception de la demande et motive tout refus éventuel
3. Une convention est établie entre les parties prenantes, c'est-à-dire l'EPCI à fiscalité propre compétent d'un côté, en tant qu'autorité délégante, la commune ou le syndicat infracommunautaire existant au 1er janvier 2019 de l'autre

La convention devra préciser la durée de la délégation et ses modalités d'exécution : objectifs de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, modalités de contrôle de la communauté délégante, moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

La convention de la délégation doit avoir une durée limitée mais elle reste renouvelable.

La délégation n'impose pas nécessairement que l'exercice de la compétence déléguée soit uniforme d'une délégation à l'autre sur le territoire intercommunal.

- **Les indemnités des élus des syndicats**

A compter du 1er janvier 2020, le régime antérieur à la loi du 7 août 2015 est rétabli et les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats de communes, des syndicats mixtes fermés et des syndicats mixtes ouverts restreints, sont maintenues, y compris si leur périmètre est inférieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre.

Des précisions ont été apportées au texte dans une [note de la DGCL en date du 28 décembre 2019](#).

Devant la complexité de la situation, la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude (CC HJSC) a souhaité établir cette étude d'aide à la décision, afin de pouvoir réaliser le transfert de compétences en toute connaissance de causes.

B. LES OBJECTIFS

L'étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert des compétences eau potable et assainissement à la CC HJSC.

D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. Elle doit, notamment, fournir aux décideurs l'information la plus large possible pour qu'ils soient en mesure d'entériner, en connaissance de cause, le transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

La présente étude se décompose en trois parties :

- **La phase 1** de l'étude permettra d'établir un état des lieux des différentes compétences sur le territoire de la CC

Cet état des lieux concernera les aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers.

- **La phase 2** aura pour objectif :
 - de déterminer le niveau de performance attendu pour la future structure de gestion,
 - de comparer l'ensemble des collectivités par rapport à ce niveau attendu,
 - d'établir les mises à niveau à mettre en œuvre pour atteindre ce niveau de performance.
- **La phase 3** consistera à étudier les scénarii de transfert de compétence et à les comparer entre eux, ceci dans le but de permettre à la CC d'avoir à sa disposition tous les éléments pour prendre une décision en parfaite connaissance de cause.

Les élus ont été réunis le lundi 1^{er} juillet 2019 à Saint Claude pour une présentation de la démarche.

Une présentation du présent rapport a été réalisée le 17 février 2020.

Les collectivités concernées sont les suivantes :

		Compétence assainissement non collectif	Compétence assainissement collectif	Compétence eau potable
1.	Avignon les St Claude		X	X
2.	CC Haut Jura Saint Claude	X		
3.	Chassal - Molinges		X	X
4.	Choux			X
5.	Coiserette			X
6.	Coteaux du lizon (St Lupicin, Ponthoux, Cuttura)		X	
7.	Coyrière			X
8.	La Pesse		X	
9.	Lajoux		X	
10.	Larrivoire			X
11.	Lavans les St Claude		X	
12.	Les Bouchoux		X	
13.	Les Moussières		X	
14.	Leschères		X	
15.	Ravilloles		X	X
16.	Rogna		X	
17.	Sia du Chapy		X	
18.	Sie du Grandvaux			X
19.	Sie du lac de Bellefontaine			X
20.	Sie du plateau des Rousses			X
21.	Sie Haut Jura Sud			X
22.	Sie Rogna Viry			X

23.	St Claude		X	X
24.	Villard St Sauveur		X	X
25.	Viry		X	
26.	Vulvoz			X
	TOTAL	1	16	15

Les données présentées dans ce rapport comme éléments de comparaison à l'échelle départementale sont issues de l'observatoire de l'eau édité en novembre 2019 par les services du Conseil départemental du Jura. Il reprend :

- En eau potable : les données de 2018 et 2017 (pour les données tarifaires)
- En Assainissement : les données de 2018

Les données présentées dans ce rapport comme éléments de comparaison à l'échelle nationale sont issues du rapport Sispea publié en juin 2020 par l'Agence Française de Biodiversité (AFB) qui porte sur les données de l'année 2017.

CHAPITRE 1
—
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A. ETAT DES LIEUX TECHNIQUE

1. LES MAITRISES D'OUVRAGES ET LES MODES DE GESTION

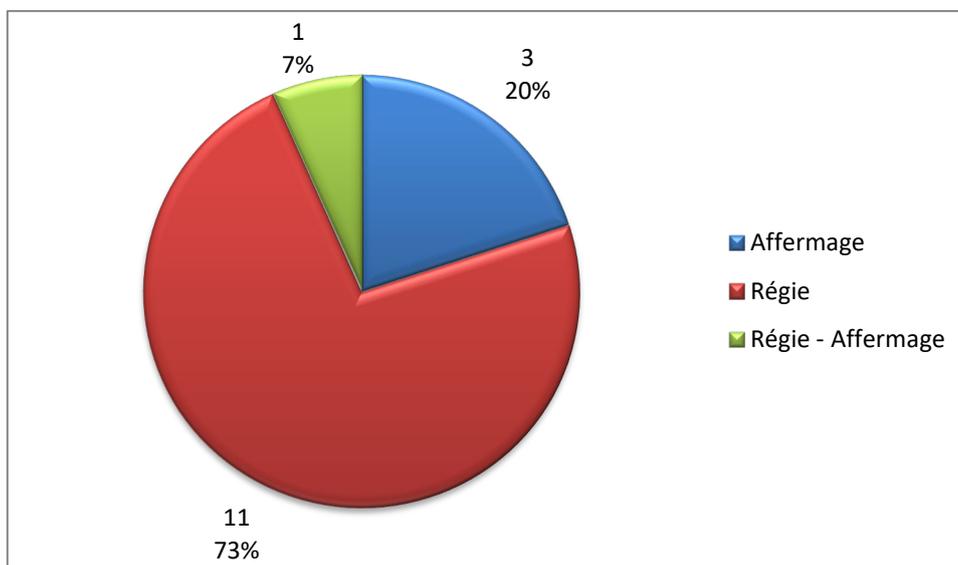
Les services compétents en matière d'assainissement collectif sont listés ci-après :

COLLECTIVITE	MODE DE GESTION
Avignon les St Claude	Régie
Chassal - Molinges	Régie
Coteaux du lizon (St Lupicin, Ponthoux, Cuttura)	Régie
La Pesse	Régie
Lajoux	Régie
Lavans les St Claude - Pratz	Réseaux : Régie Station de traitement : Affermage
Les Bouchoux	Régie
Les Moussières	Régie (prestation de service)
Leschères	Régie
Ravilloles	Régie
Rogna	Régie
Saint Claude	Affermage
Sia du Chapy	Affermage
Villard St Sauveur	Régie
Viry	Affermage

15 services sont donc compétents en assainissement collectif sur le territoire de la CC.

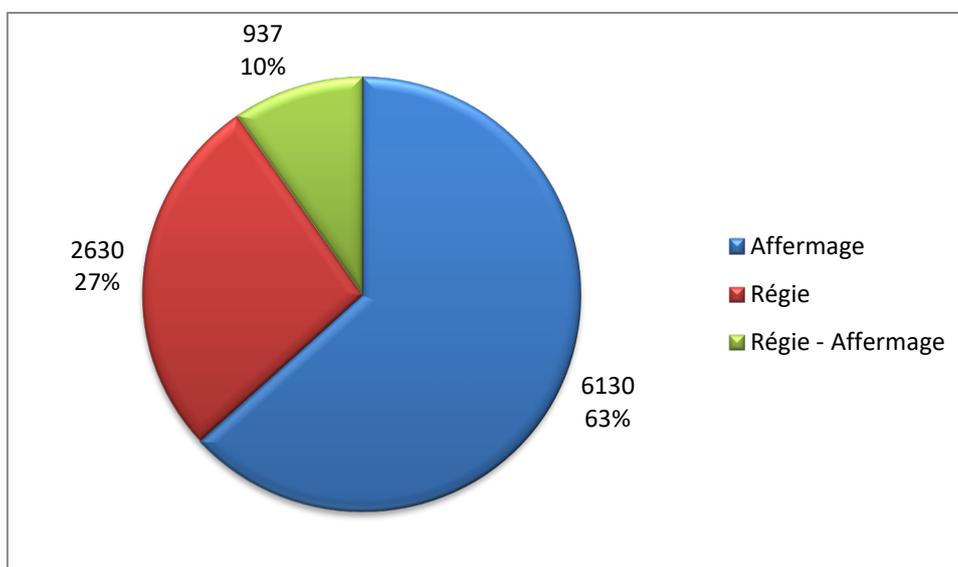
La répartition des modes de gestion est donc la suivante :

- **Répartition en nombre de collectivité :**



C'est Lavans-les Saint claud qui est prise en compte comme gérée « Régie-*affermage » dans la mesure où le réseau est géré en régie et la station de traitement en affermage.

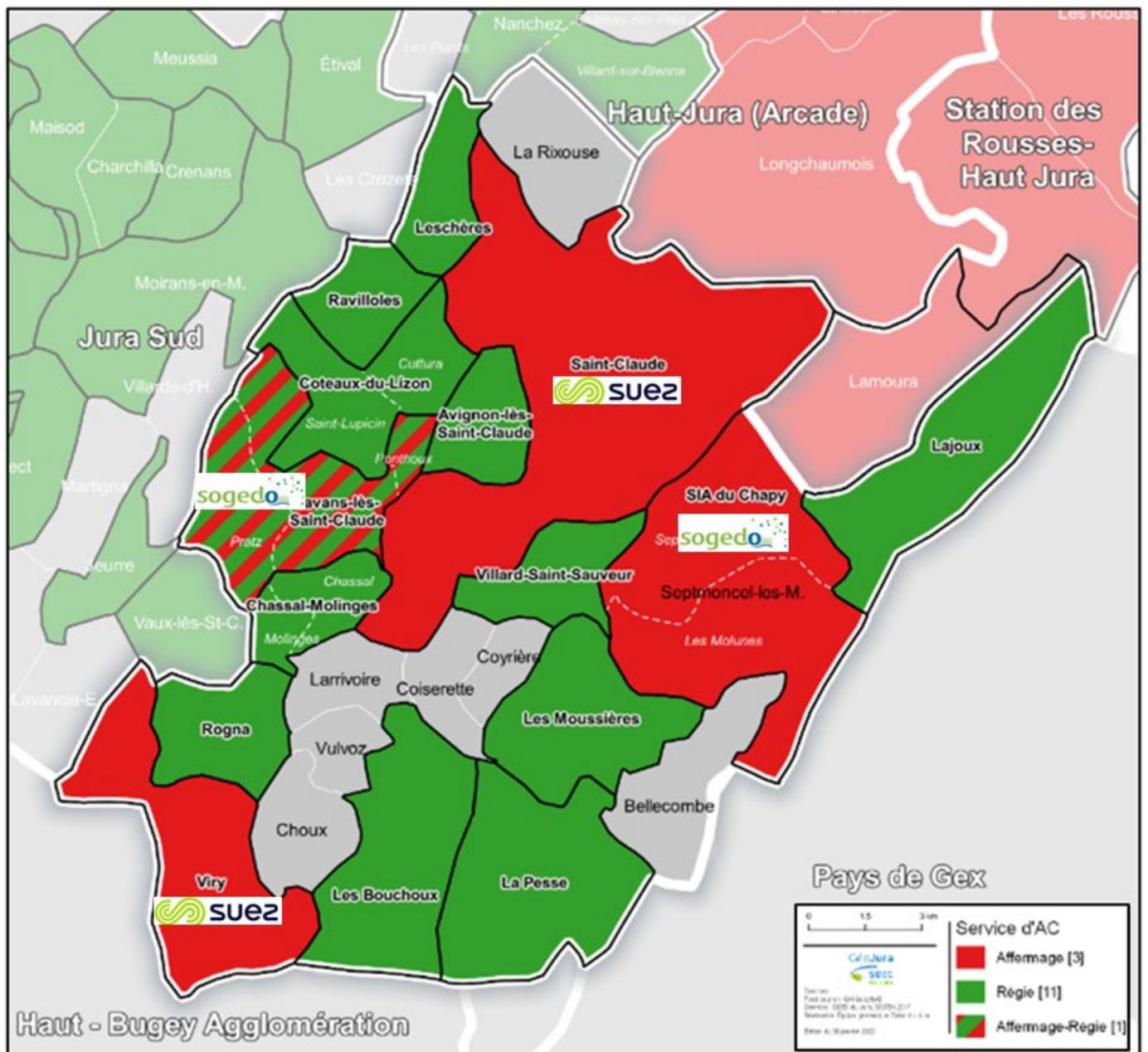
- **Répartition en nombre d'abonnés :**



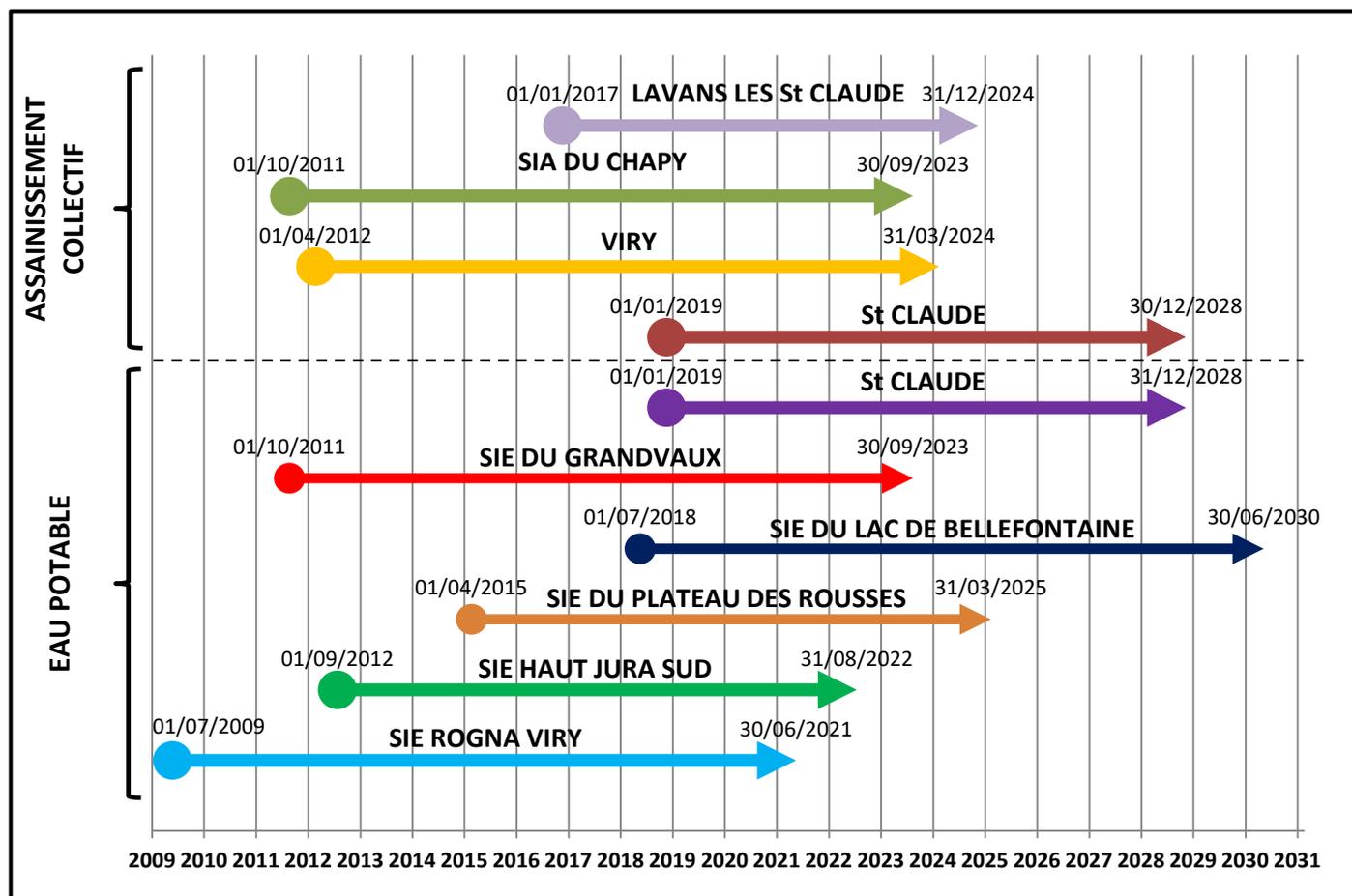
On constate que les collectivités en régie sont largement majoritaires en nombre sur le territoire de la CC (73%) mais elles ne représentent que 27% des abonnés.

Les éléments présentés ci-dessus incluent le Sia du Chapy.

Géographiquement, les services compétents en assainissement collectif se répartissent de la manière suivante :



Les échéances des différents contrats d'affermage (eau et assainissement collectif) sont reprises dans le tableau ci-dessous :



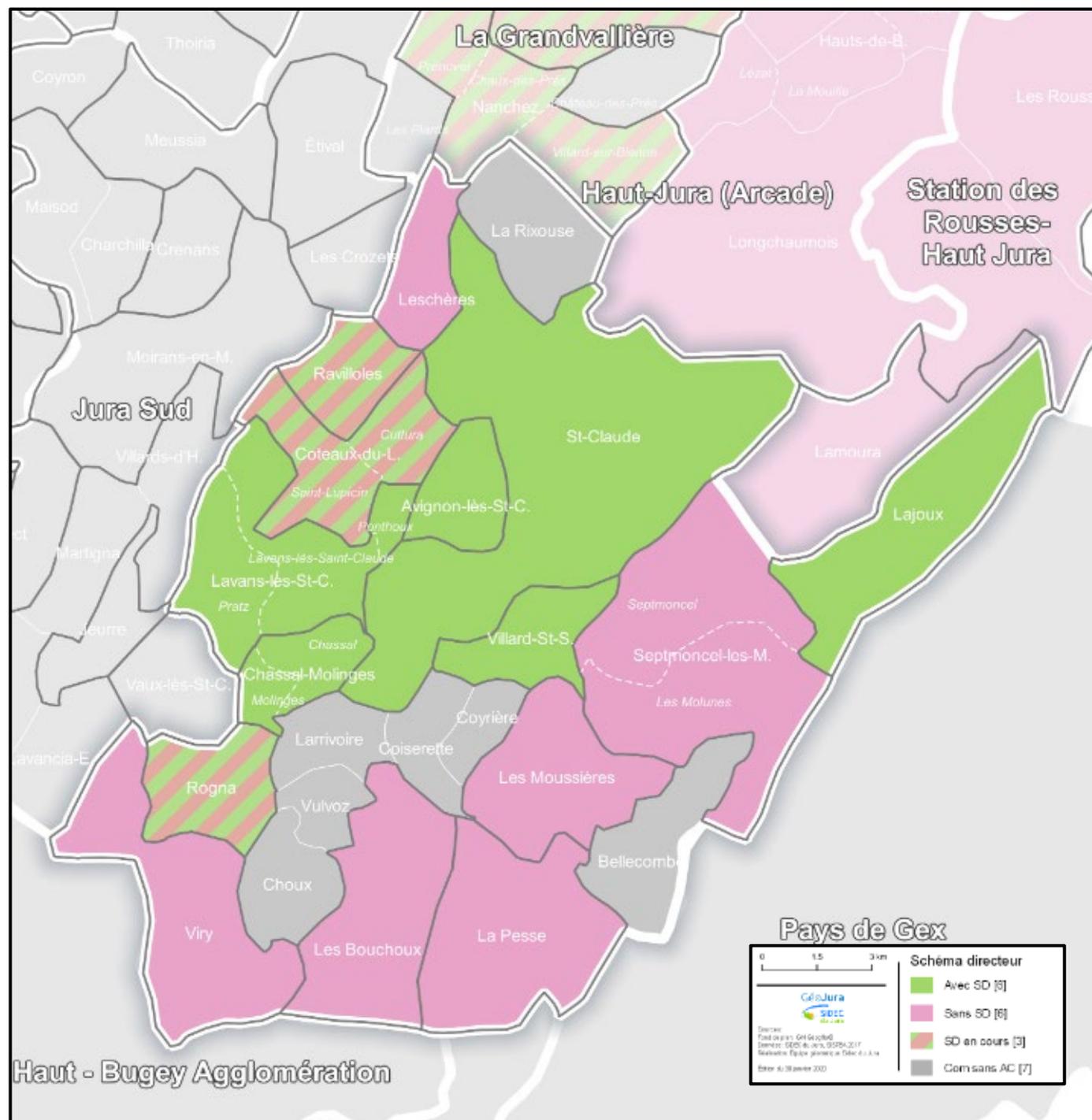
Le graphique ci-dessus permet de constater qu'en assainissement, hormis le contrat de Saint Claude, les échéances de contrat de DSP sont homogènes.

En eau potable, la situation est plus contrastée.

2. LES SCHEMA DIRECTEUR ET LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

La totalité des communes qui composent la CC a réalisé un zonage d'assainissement.

Les collectivités ayant réalisés un schéma directeur d'assainissement datant de moins de 10 ans figurent sur le document ci-après :



3. LE PATRIMOINE

a. Les stations de traitement

Dix-neuf dispositifs d'épuration ont été recensés sur le territoire de la Communauté de Communes :

1. Molinges bourg (Chassal Molinges)
2. Molinges rive droite (Chassal Molinges)
3. Chassal (Chassal Molinges)
4. Saint Lupicin (Coteaux du Lizon)
5. La Pesse
6. Lajoux
7. Lavans les Saint Claude
8. Les Bouchoux
9. Les Moussières
10. Leschères
11. Rogna
12. Septmoncel (Sia du Chapy)
13. Chaumont (Saint Claude)
14. Cinquétral (Saint Claude)
15. Cinquétral - Les Vennes (Saint Claude)
16. Saint Claude
17. Valfin (Saint Claude)
18. Ranchette (Saint Claude)
19. Viry
20. Sièges (Viry)

La station de Cinquétral - Les Vennes (commune de Saint Claude) a été supprimée en 2019. Un poste de relèvement a été mis en place et renvoie les effluents sur la station principale de Cinquétral.

Leurs caractéristiques sont décrites ci-après :

	CARACTERISTIQUES	CONFORMITÉ STEP -RÉSEAU 2020	OBSERVATIONS
Chassal (Chassal Molinges)	Capacité : 800 EH Disques biologiques Traitement du phosphore par Fecl3 (en cours d'installation) Mise en service : 2010 Rejet dans la Bienne	Non-conformité locale en collecte et en performances	Charge polluante faible en entrée (<50% à la pollution attendue) Niveau de rejet du récépissé initial non atteint en phosphore Faible production de boues Nécessité de réaliser une étude diagnostique
Molinges bourg (Chassal Molinges)	Capacité : 600 EH Filtre plantés de roseaux Mise en service : 2013 Rejet dans la Bienne	Conforme	-

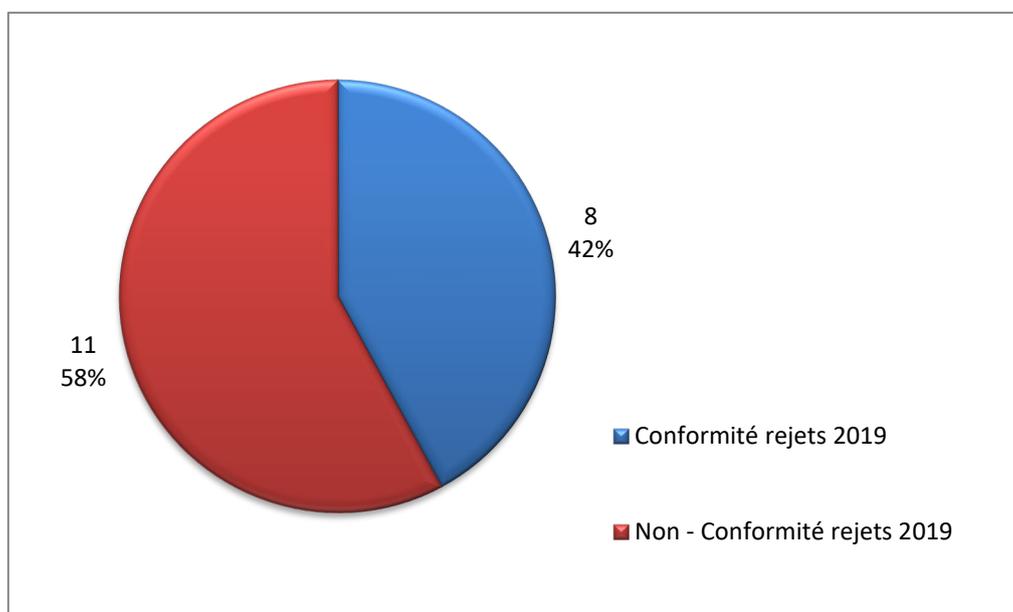
Molinges rive droite (Chassal Molinges)	Capacité : 350 EH Lit Bactérien Mise en service : 1988 Rejet dans la Bienne	Non-conformité locale en collecte	Présence d'ECP dans le réseau
Coteaux du Lizon (Saint Lupicin)	Capacité : 3500 EH Boues activées en aération prolongée Traitement du phosphore par Fecl3 Mise en service : 1991 Rejet dans le Lizon	Non-conformité locale en collecte et en performances	Charge polluante faible en entrée (<50% à la pollution attendue) Niveaux de rejet non respectés (Azote global) Dégradation de l'impact sur le milieu naturel Etude diagnostique en cours
La Pesse	Capacité : 600 EH Boues activées en aération prolongée (SBR) Mise en service : 1999 Rejet dans la Semine	Non-conformité locale en collecte et en performances	Raccordement d'EP sur le réseau séparatif Niveau de rejet du récépissé initial non atteint en phosphore Nécessité de réaliser une étude diagnostique
Lajoux	Capacité : 1100 EH Boues activées en aération prolongée Mise en service : 1978 Infiltration dans le sol (=> Bienne)	Conforme	Génie civil « fatigué » Capacité de stockage des boues de 300EH Etude diagnostique à réaliser
Lavans les Saint Claude	Capacité : 4000 EH Boues activées en aération prolongée Traitement du phosphore par Fecl3 Centrifugation des boues Mise en service : 2014 Rejet dans la Bienne	Non-conformité locale en collecte	Améliorer le fonctionnement du réseau (pas suffisamment de pollution et trop d'ECP collectées) Les niveaux de rejet de la step ont été revus en avril 2019 (obligations en rendements supprimés)
Les Bouchoux	Capacité : 50 EH Décanteur digesteur Mise en service : 1970 Rejet dans le Tacon	Non-conformité globale ERU	Traitement obsolète Etude en cours

Les Moussières	Capacité : 200 EH Boues activées en aération prolongée (SBR) Mise en service : 2001 Egouttage des boues Rejet dans le Flumen	Non-conformité locale en performances	A suivre suite aux travaux réalisés par la fromagerie
Leschères	Capacité : 200 EH Filtre plantés de roseaux Mise en service : 2008 Rejet dans le Lizon	Conforme	-
Rogna	Capacité : 100 EH Décanteur digesteur Mise en service : 1971 Rejet dans le Longvirv	Non-conformité globale ERU	Traitement obsolète Etude en cours
Septmoncel (Sia du Chapy)	Capacité : 7000 EH Boues activées en aération prolongée Traitement du phosphore par Fecl3 Mise en service : 1997 Rejet dans le Chapy	Conforme	-
Chaumont (Saint Claude)	Capacité : 250 EH Lit bactérien Mise en service : 1971 Rejet dans le Tacon	Conforme	-
Cinquétral (Saint Claude)	Capacité : 200 EH Lit bactérien Mise en service : 1988 Rejet dans la Blénrière	Non-conformité locale en performances	Niveaux de rejet non respectés (DCO et MES)
Saint Claude	Capacité : 9800 EH Boues activées en aération prolongée Traitement du phosphore par Fecl3 Mise en service : 1979 Rejet dans la Bienne	Non-conformité ERU en collecte	45% de déversement en A1 (déversoirs du système de collecte)
Valfin (Saint Claude)	Capacité : 200 EH Décanteur digesteur Mise en service : 1977 Rejet dans la Foulasse	Conforme	-

Ranchette (Saint Claude)	Capacité : 200 EH Filtre plantés de roseaux Mise en service : 2017 Rejet dans la Bienne	Conforme	Percolation à surveiller
Viry	Capacité : 1500 EH Mise en service : 1997 Boues activées en aération prolongée Traitement du phosphore par Fecl3 Rejet dans la Bienne	Conforme	-
Sièges (Viry)	Capacité : 150 EH Bodisques Mise en service : 2017 Rejet dans le Merdanson	Non-conformité locale en performances	Vérifier la conformité des raccordements Difficultés de mise en service du système d'assainissement

La capacité totale de traitement des ouvrages épuratoires existants est de 30 800 équivalents habitants.

Le bilan du nombre de conformités – non conformités est le suivants :

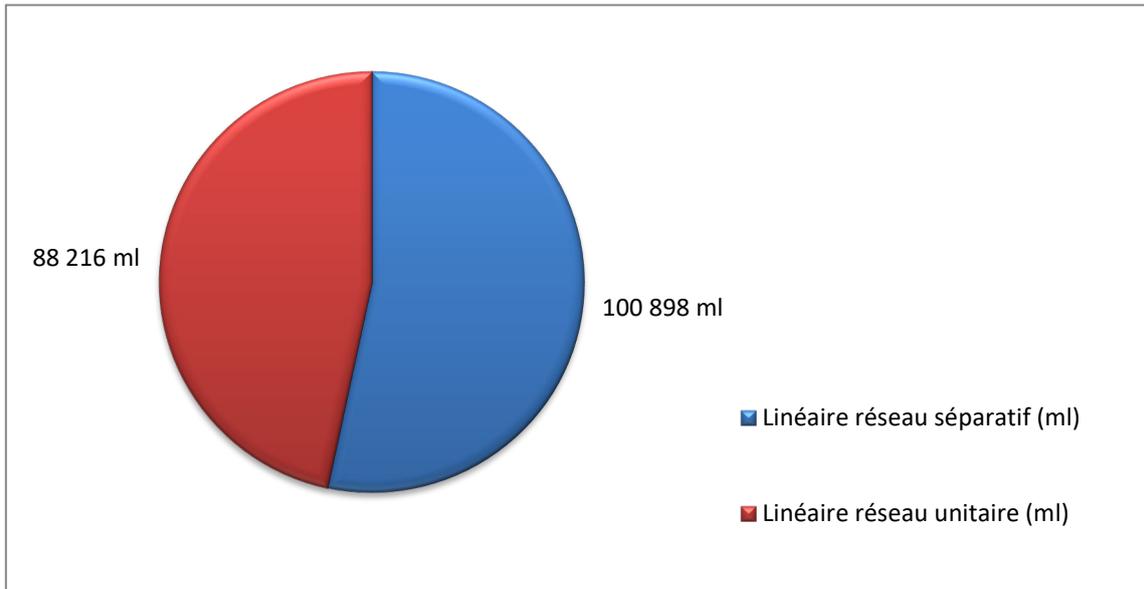


b. Les réseaux de collecte

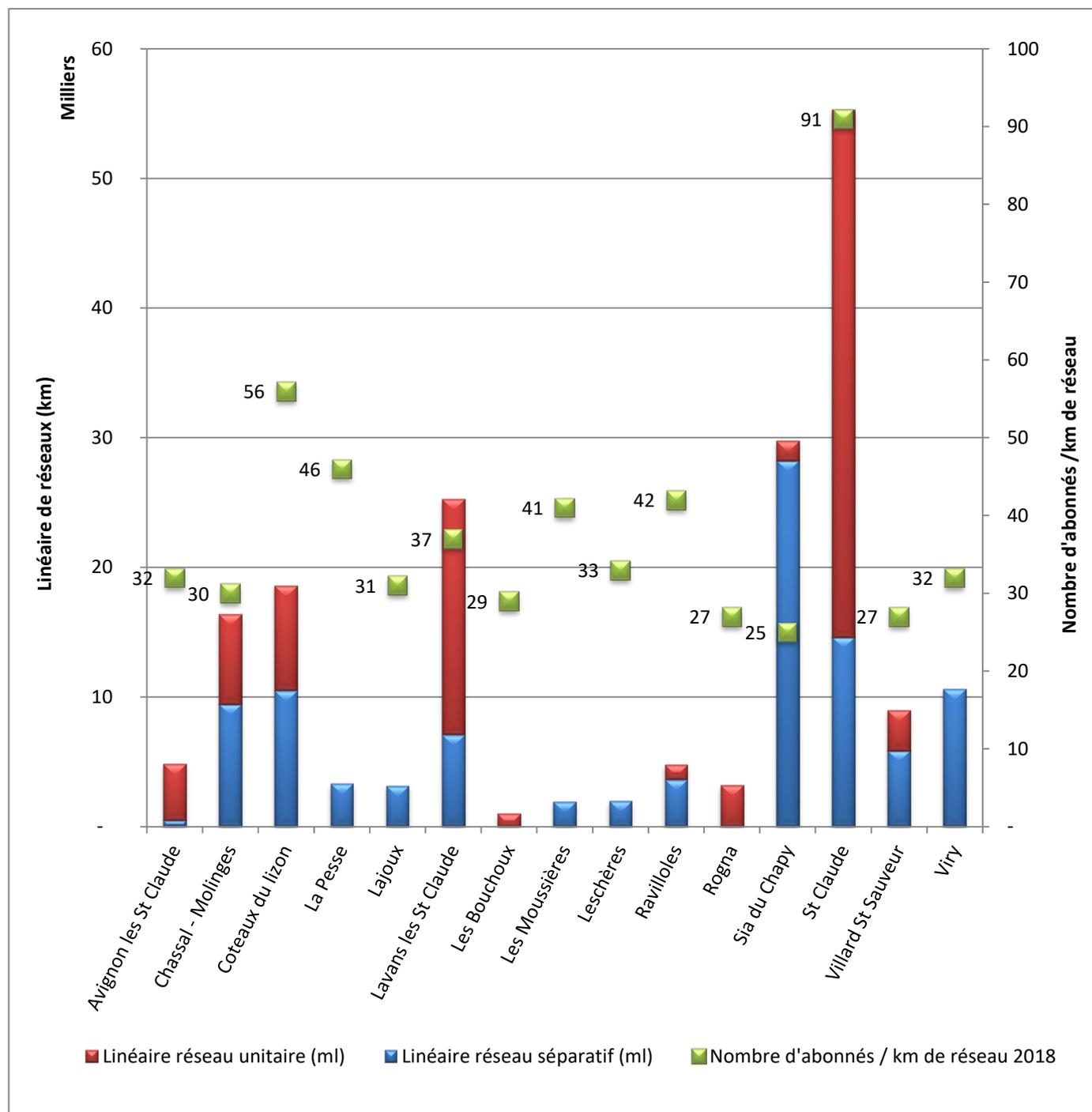
Le linéaire total de réseaux de collecte sur l'ensemble du territoire est de 189 km (159km hors Sia du Chapy).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Réseaux séparatifs : 101 km
- Réseaux unitaires : 88 km



Les linéaires des réseaux de collecte présents sur les différentes collectivités sont recensés sur le graphique ci-dessous ainsi que les ratios en nombre d'abonnés par kilomètres de réseaux.



c. Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (P202)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

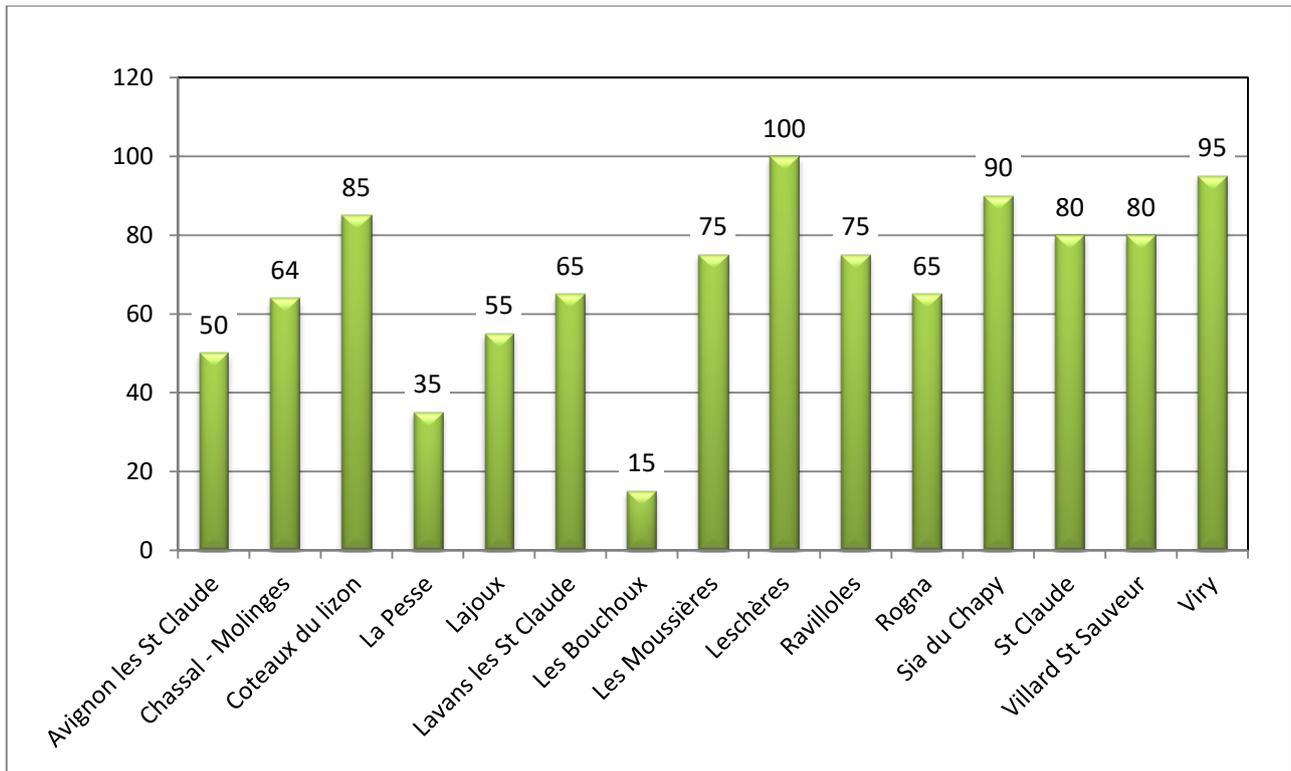
- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service exigé par la réglementation au 31/12/2013, donc à compter de l'exercice 2013.

Il se détaille de la manière suivante :

- **Partie A : Plan des réseaux (15 points)**
 - 10 points : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées
 - 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
- **Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)**
 - 10 points - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux
 - Procédure de mise à jour
 - De 1 à 5 points : matières et diamètres connus
 - De 0 à 15 points : Date ou périodes de pose connues
- **Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)**
 - 10 points : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 - De 1 à 5 points : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations
 - 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes
 - 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants
 - 10 points : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau
 - 10 points : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux
 - 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 - 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (P202) se détaillent de la manière suivante :



A titre indicatif, au niveau national en 2017, la moyenne des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des taux moyens de renouvellement s'élevait à **60** (source Sispea).

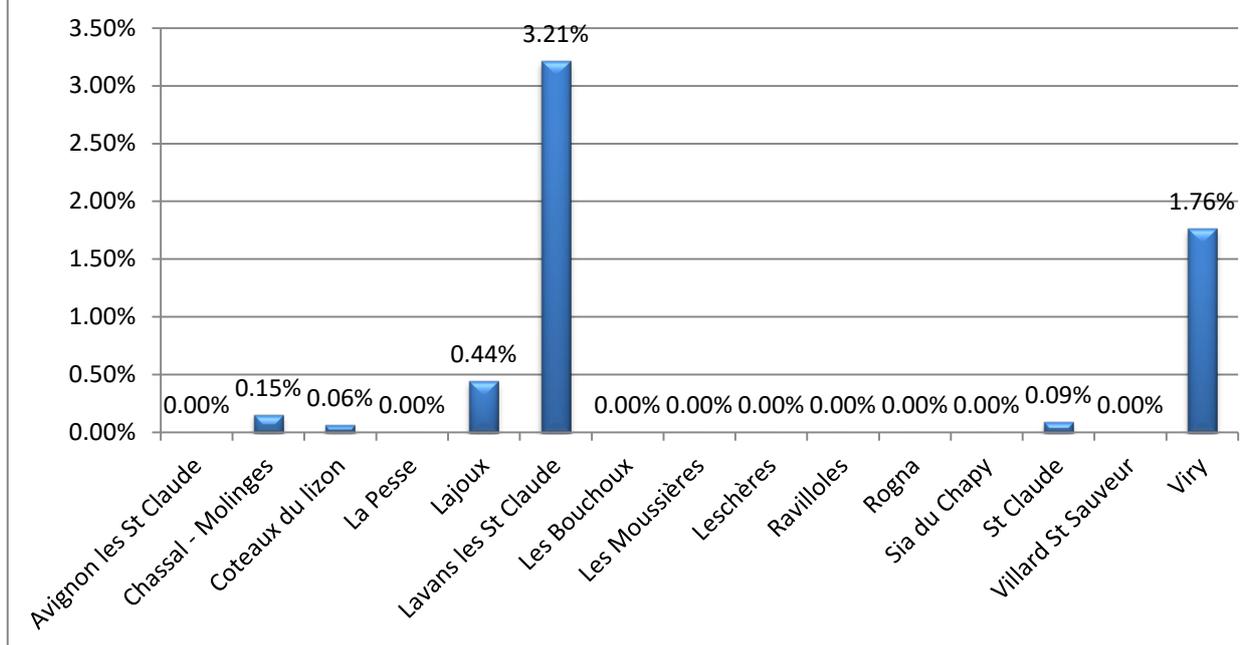
Sur la CCHJSC, la moyenne des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des taux moyens de renouvellement s'élève à **72**.

d. Les taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

$$P253.2 = \frac{\text{Linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 années}}{\text{longueur du réseau de desserte}}$$

Taux moyen de renouvellement (P253.2) au 31/12/2019 (2015 à 2019)



Ces taux ont été calculés sur la base des données communiquées par les collectivités concernées sur les années 2015 à 2019 soient :

	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Coteaux du lizon	La Pesse	Lajoux
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	0	121	60	0	70

	Lavans les St Claude	Les Bouchoux	Les Moussières	Leschères	Ravilloles
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	4571	0	0	0	0

	Rogna	Sia du Chapy	St Claude	Villard St Sauveur	Viry
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	0	0	235	0	932

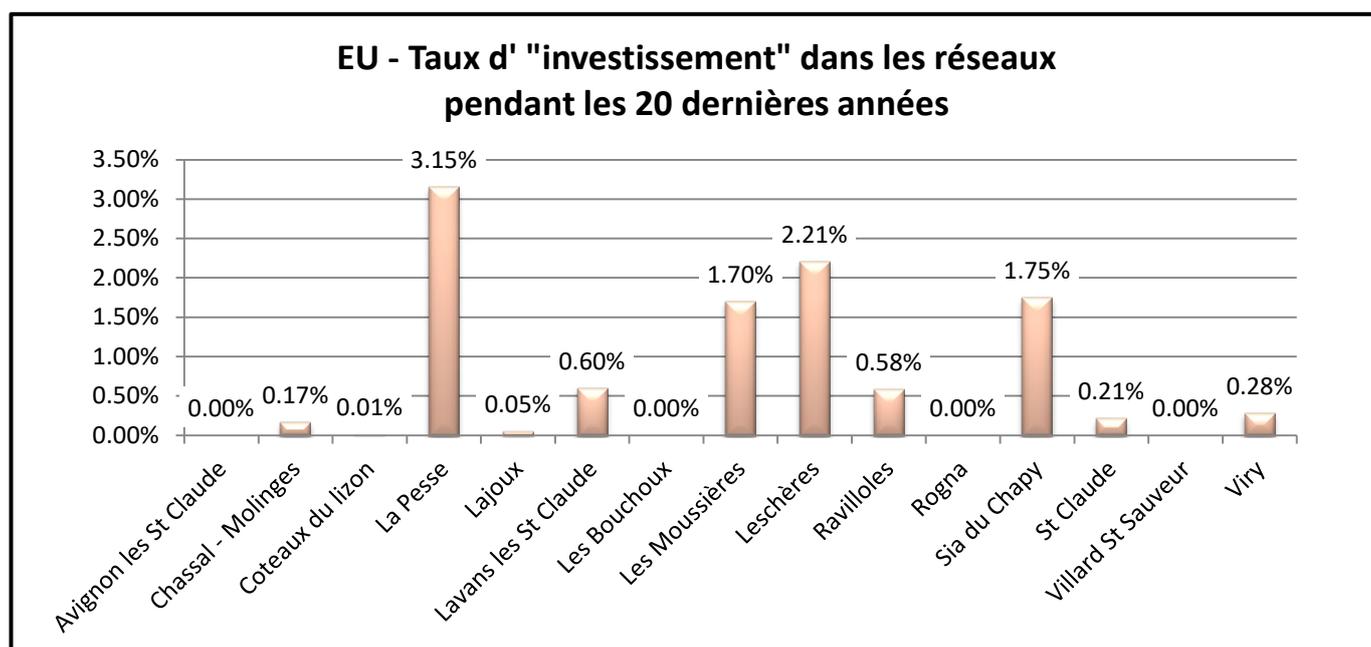
La moyenne pondérée des taux moyens de renouvellement sur la CC s'élève à **0,51%**, soit une fréquence théorique de renouvellement des réseaux de 196 ans.

A titre indicatif, au niveau national en 2017, la moyenne des taux moyens de renouvellement s'élevait à **0,42%** (source Sispea), soit une fréquence théorique de renouvellement des réseaux de 238 ans.

e. Les taux d' « investissement » dans les réseaux

Cet indicateur, calculé sur les 20 dernières années, représente le pourcentage de renouvellement et de création de réseaux moyen annuel du réseau d'assainissement par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Il représente l'effort qu'a réalisé la collectivité pour créer et entretenir son patrimoine « réseaux » :



Les données ayant servies de base à la construction du graphique ci-dessus, communiquées par les collectivités sont les suivantes :

- Concernant les créations de réseaux :

EU Création (ml)	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Coteaux du lizon	La Pesse	Lajoux	Lavans les St Claude	Les Bouchoux	Les Moussières
2000-2004	0	0	0	2070	0	0	0	0
2005-2009	0	0	0	1820	0	0	0	0
2010-2014	0	0	0	180	0	0	0	1447
2015-2019	0	742	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	742	0	4070	0	0	0	1447

EU Création (ml)	Leschères	Ravilloles	Rogna	Sia du Chapy	St Claude	Villard St Sauveur	Viry
2000-2004	0	0	0	8 517	0	0	0
2005-2009	510	0	0	664	0	0	0
2010-2014	790	833	0	1 431	0	0	0
2015-2019	0	0	0	958	0	0	932
TOTAL	1300	833	0	11 570	0	0	932

- Concernant les renouvellements de réseaux :

EU Renouvelt (ml)	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Coteaux du lizon	La Pesse	Lajoux	Lavans les St Claude	Les Bouchoux	Les Moussières
2000-2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2005-2009	0	0	0	0	0	0	0	0
2010-2014	0	0	0	0	0	0	0	0
2015-2019	0	121	60	0	70	4571	0	0
TOTAL	0	121	60	0	70	4571	0	0

EU Renouvelt (ml)	Leschères	Ravilloles	Rogna	Sia du Chapy	St Claude	Villard St Sauveur	Viry
2000-2004	0	0	0	4 910	0	0	0
2005-2009	0	0	0	110	605	0	0
2010-2014	0	0	0	490	2 853	0	0
2015-2019	0	0	0	0	235	0	0
TOTAL	0	0	0	5 598	3693	0	0

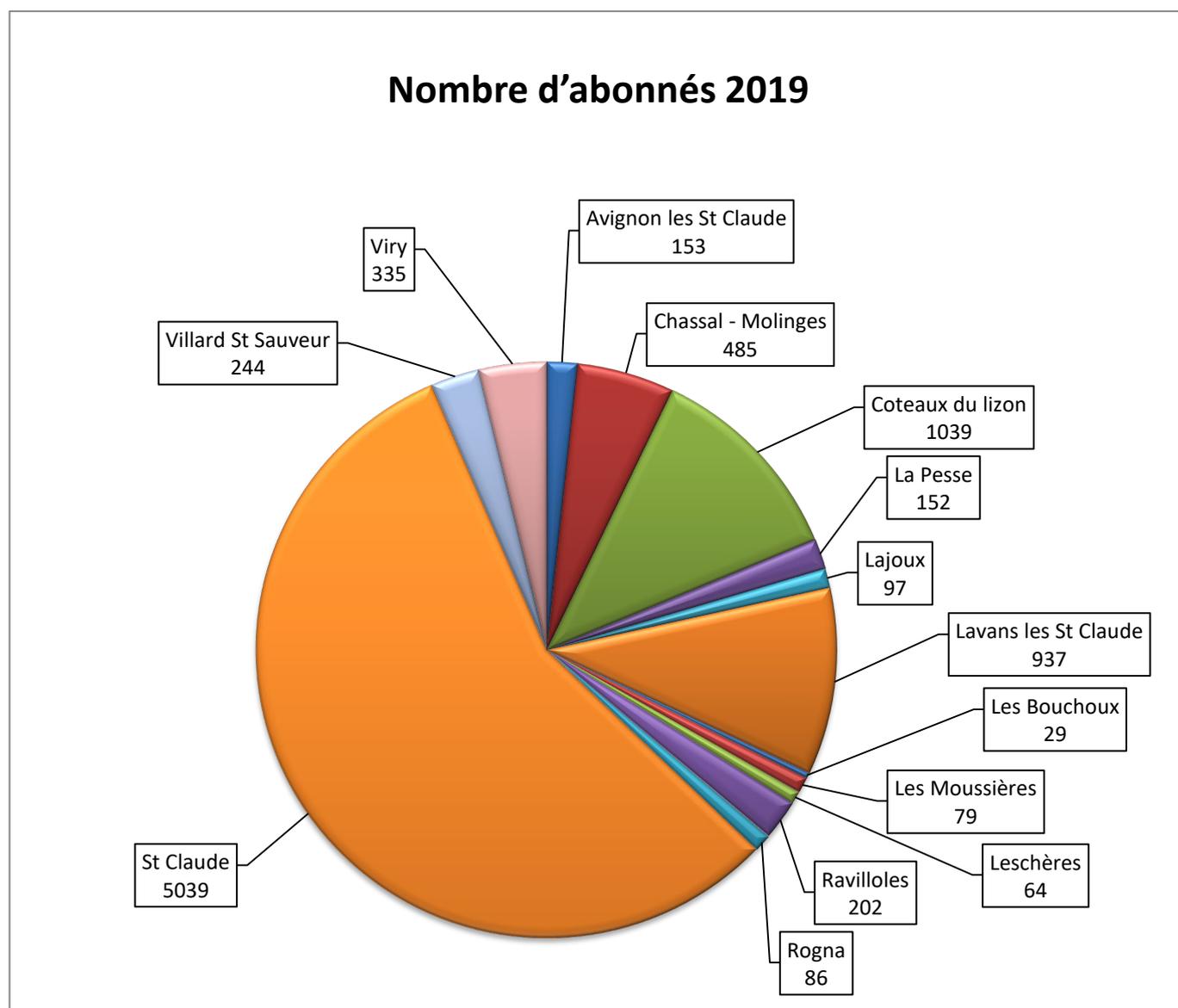
4. LES ABONNES

Le nombre total d'abonnés du service de l'assainissement collectif sur le périmètre est de **9697** abonnés en 2019.

Il ne prend pas en compte les abonnés du Sia du Chapy qui n'a pas obligation à transférer ses compétences.

Ils sont en baisse (-2.63%) par rapport au nombre d'abonnés en 2018 qui était de 9 862.

Le graphique reproduit ci-après détaille le nombre d'abonnés par collectivité :



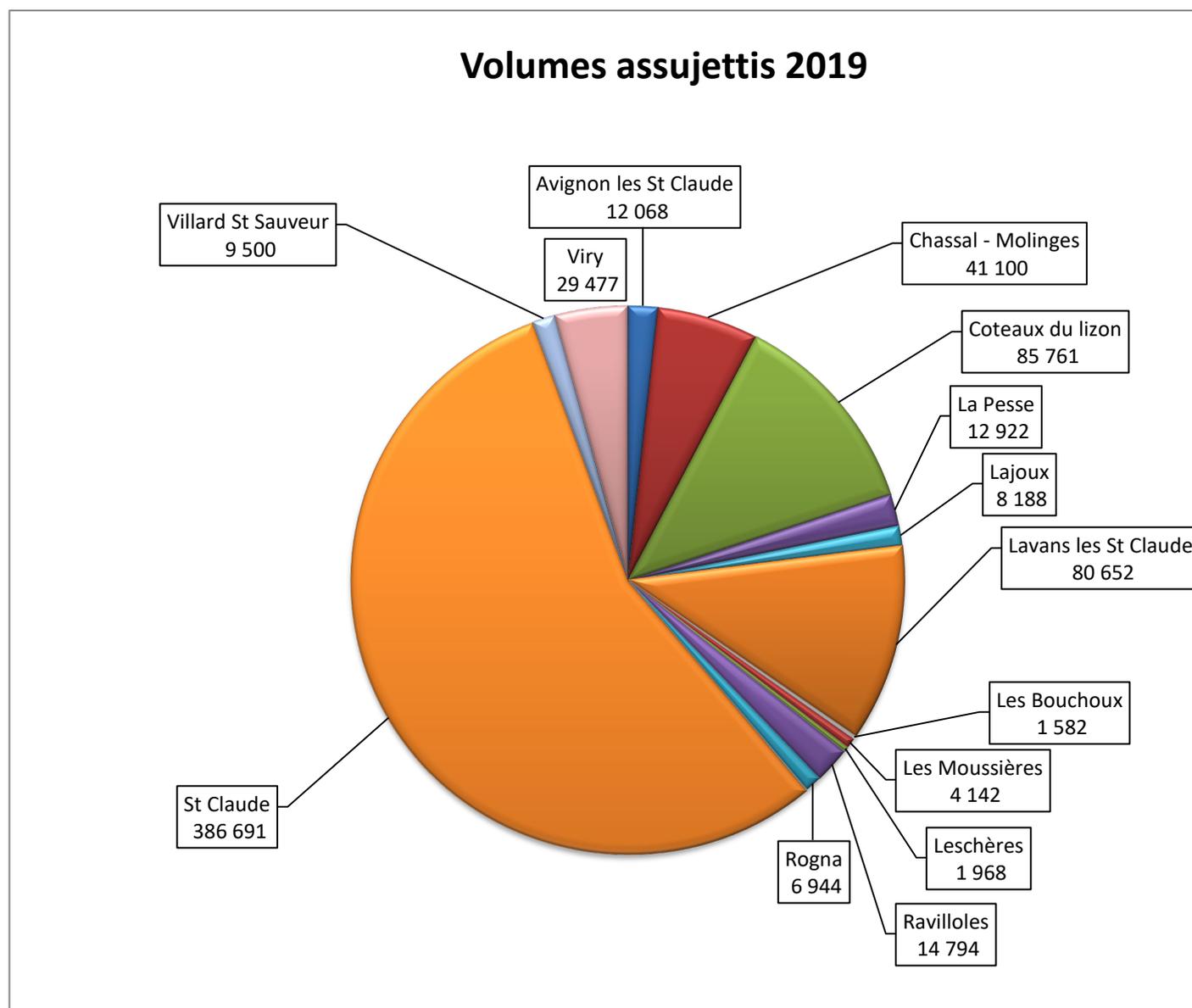
Dans la mesure où, en l'état actuel de la Loi, le Sia du Chapy ne sera pas intégré au transfert de compétences, les abonnés comptabilisés sur ce syndicat (756 abonnés en 2019 pour 769 en 2018) ne figurent pas sur le graphique.

5. LES VOLUMES FACTURES

Le volume total facturé (assiette de facturation) sur le tout périmètre en 2019 (hors Sia du Chapy) pour le service de l'assainissement collectif est de **770 558 m³**, soit un ratio moyen de **79 m³ facturés / abonnés / an**.

Ils sont en baisse (-8.23%) par rapport au volume facturé en 2018 qui était de 839 654 m³.

Le graphique reproduit ci-après détaille le volume facturé par collectivité :



Dans la mesure où, en l'état actuel de la Loi, le Sia du Chapy ne sera pas intégré au transfert de compétences, les volumes facturés par ce syndicat (75 107m³ en 2019 pour 85 477m³ en 2018) ne figurent pas sur le graphique.

6. LE PERSONNEL

La perception des temps passés par le personnel communal pour gérer le service de l'eau potable et le service de l'assainissement collectif est un élément difficile à appréhender.

La recombinaison des ETP affichée correspond aux estimations des temps passés des agents pour gérer le service de l'assainissement collectif (hors personnel intervenant dans le cadre des prestations de service et des DSP) et collectées lors des entretiens.

Les temps passés estimés sont convertis en équivalent temps plein (ETP) sur la base de 1607h travaillées par an.

Les temps passés se répartissent de la manière suivante :

COLLECTIVITE	Agents de la collectivité			Elus
	Administratif heures/an	Technique heures/an	Total heures/an	heures/an
Avignon les St Claude	16	4	20	4
Chassal - Molinges	320	88	408	50
Coteaux du lizon	400	1200	1600	192
La Pesse	50	240	290	26
Lajoux	16	164	180	26
Lavans les St Claude	25	64	89	40
Les Bouchoux	32	0	32	16
Les Moussières	-	-	0	
Leschères	4	-	4	80
Ravilloles	50	16	66	104
Rogna	24	0	24	0
Sia du Chapy	260	-	260	104
St Claude	50	-	50	24
Villard St Sauveur	240	200	440	0
Viry	24	-	24	104
Total (heures)	1 511	1 976	3 487	770
Nombre d'ETP	1	1.2	2.2	0.5

Le temps total annuel d'agents sur le territoire s'élève à **3487** heures par an soient **2,2** ETP.

Le temps total annuel d'élus sur le territoire s'élève à **770** heures par an, soit **0,5** ETP.

B. ETAT DES LIEUX FINANCIER

1. LES NOMENCLATURES COMPTABLES

Au 1er janvier 2020, toutes les communes disposent d'un budget assainissement distinct du budget général.

Concernant la compétence eau potable, les budgets des communes de Coiserette et Larrivoire sont intégrés au budget général.

Cette disposition est rendue possible dans la mesure où cette collectivité a une population inférieure au seuil de 500 habitants.

De plus, les collectivités suivantes disposent d'un budget commun eau-assainissement :

- Avignon les St Claude
- Chassal Molinges
- Ravilloles
- Villard St Sauveur

L'obligation de budgets séparés ne s'applique que pour les communes ou groupements de plus de 3000 habitants (art. L 2224-6 CGCT).

Le tableau ci-après rend compte de la composition des budgets eau potable et assainissement :

Collectivité	Nombre d'habitants	Budget Eau Potable	Budget Assainissement	Budget Général
Avignon les St Claude	409	X		-
CC Haut Jura Saint Claude	21 476		X	-
Chassal - Molinges	1 176	X		-
Choux	122	X	-	-
Coiserette	56	-	-	X
Coteaux du lizon	2 462	-	X	-
Coyrière	66	X	-	-
La Pesse	357	-	X	-
Lajoux	259	-	X	-
Larrivoire	111	-	-	X
Lavans les St Claude	2 607	-	X	-
Les Bouchoux	327	-	X	-
Les Moussières	180	-	X	-

Leschères	219	-	X	-
Ravilloles	505		X	-
Rogna	232	-	X	-
Sia du Chapy	1 524	-	X	-
Sie du Grandvaux	20 559	X	-	-
Sie du lac de Bellefontaine	20 184	X	-	-
Sie du plateau des Rousses	8 352	X	-	-
Sie Haut Jura Sud	1 808	X	-	-
Sie Rogna Viry	1 214	X	-	-
St Claude	9 875	X	X	-
Villard St Sauveur	638		X	-
Viry	982	X	-	-
Vulvoz	19	X	-	-

Sources population : BANATIC / Insee (population totale légale en vigueur en 2019 – millésimée 2016)

2. LE REGIME TVA DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par principe, le service public de l'assainissement collectif n'est pas assujetti à la TVA.

Deux hypothèses entraînent l'assujettissement du service à la TVA:

- Si la collectivité décide de lever l'option (art. 260 A CGI)
- Si le service est en délégation de service public, les activités du délégataire de service public sont assujetties à la TVA de plein droit.

Les collectivités assujetties à la TVA (10/15) sont :

- Avignon les Saint Claude
- Coteaux du lizon
- Lajoux
- Lavans les St Claude
- Leschères
- Ravilloles
- Rogna
- Sia du Chapy
- St Claude
- Viry

Les autres collectivités restent en dehors du champ de la TVA et récupèrent la TVA sur les seuls investissements via le FCTVA.

3. EXPLOITATION DE LA COMPTABILITE DES COLLECTIVITES

a. Les points d'attention

L'état des lieux constitue un arrêté au 31/12/2019 de la situation de chaque service et est donc une photographie à un "instant t" de l'existant, basé sur la récolte documentaire et sur les questionnaires adressés aux collectivités.

L'analyse des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 est issue des comptes de gestion et comptes administratifs des collectivités.

Cette analyse a permis de relever les points suivants :

- Le budget général vient subventionner le budget annexe pour les collectivités suivantes :
 - Ex-Chassal en 2017 (350 000€)
 - Ex-Molinges en 2018 (35 000€)
 - Chassal- Molinges en 2019 (100 000€)
 - Leschères en 2016 (1 000€), 2017 (4 350€) et 2019 (5 000€)
 - Ravilloles en 2016 (25 000€), 2017 (15 000€) et 2019 (8 000€)
 - Villard Saint Sauveur en 2016 (8 000€) et 2018 (30 000€)
- Des dépenses de défense incendie sont amorties sur le budget eau-assainissement (Avignon les Saint Claude)
- Les charges à caractère général sont parfois surévaluées :
 - Saint Claude : 47 234€ en 2018, 33 870€ en 2019
- Les frais de personnel sont parfois surévalués :
 - Saint Claude : ils fluctuent de 21999€ en 2016 à 78 663€ en 2019 alors que la collectivité est en affermage
- Les frais de personnel ne sont pas comptabilisés sur les collectivités suivantes :
 - Chassal-Molinges
 - La Pesse
 - Lavans les Saint Claude
 - Leschères
 - Villard saint sauveur
 - Viry

- Le résultat de clôture du CA est parfois négatif (Leschères en 2016, 2017 et 2018, ex-Chassal en 2016 et 2018 et Chassal-Molinges en 2019)
- Les services de l'eau et de l'assainissement sont mutualisés dans un seul budget annexe dans certains cas (Avignon les St Claude, Ravilloles et Villard St Sauveur).

Les clés de répartition à prendre en compte pour la répartition des charges d'exploitation entre l'eau potable et l'assainissement seront à établir et à faire valider au début de la phase 2 avant de réaliser toute simulation.

b. Définition des agrégats utilisés

Les recettes réelles de fonctionnement sont les recettes de fonctionnement récurrentes encaissées par la collectivité (déduction faite des opérations d'ordre).

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux charges de gestion courante auxquelles sont incorporées les charges financières ajoutées par la collectivité.

L'épargne de gestion est le solde restant sur les recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de gestion.

La CAF brute ou capacité d'autofinancement brute correspond au solde de fonctionnement (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement)

La CAF nette ou capacité d'autofinancement nette correspond au solde de fonctionnement duquel a été déduite l'annuité d'emprunt de la dette.

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

c. Présentation des principaux indicateurs issus des budgets

Les indicateurs ci-dessous sont issus des comptes administratifs 2019 :

	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	Epargne de gestion	CAF brute	CAF nette
Avignon les St Claude	56 440	42 7220	13 719	13 719	13 719
Chassal Molinges	66 713	49 020	19 921	17 693	11 093
Coteaux du Lizon	237 621	95 863	166 349	141 758	113 365
La Pesse	44 612	20 909	32 369	23 703	10 673
Lajoux (*)	33 678	24 283	10 261	9 394	6 005
Lavans les St Claude	120 696	20 306	115 935	100 390	72 069
Les Bouchoux (*)	4 548	2 348	2 200	2 200	2 200
Les Moussières	63 392	72 844	- 1 282	- 9 452	- 27 515
Leschères	18 626	4 287	18 364	14 338	2 748
Ravilloles	21 687	14 977	6 711	6 711	6 711
Rogna (*)	0	1 303	-1 303	- 1 303	- 1 303
Sia du Chapy	72 591	25 262	47 329	47 329	47 329
Saint Claude	383 994	126 197	261 924	260 797	254 130
Villard St Sauveur	314 825	273 499	40 421	41 327	39 392
Viry	34 108	18 091	29 639	26 485	6 057
TOTAL	1 438 531	1 176 409	762 557	695 089	556 673

Dans le cas où la collectivité ne m'a pas fait parvenir les données du CA 2019, la mention (*) apparait après le nom de la collectivité. Ce sont alors les données du CA2018 apparaissent.

Dans le cas de budgets communs eau-assainissement, la clé de répartition est celle des recettes de facturation.

La CAF peut être améliorée de 2 manières :

- en augmentant les produits, c'est-à-dire en augmentant le prix de l'assainissement
- en diminuant les charges.

d. Amortissement

Les durées d'amortissement prises en compte par chacune des collectivités sont reprises ci-dessous :

	DUREES D'AMORTISSEMENT	
Avignon les St Claude	Délibération à collecter	
Chassal Molinges	Réseau et station d'épuration : 40 ans Pompes et électromécanique : 15 ans	
Coteaux du Lizon	Réseau : 50 ans Bâtiment et génie civil : 30 ans Etudes : 5 ans	Automatismes et Electricité : 15 à 20 ans Matériel roulant : 6 à 10 ans Informatique : 2 ans
La Pesse	Réseau : 55 ans Station d'épuration : 80 ans	
Lajoux	Réseau : 50 ans Bâtiment et génie civil : 40 ans Etudes : 50 ans	Automatismes et Electricité : 50 ans Matériel roulant : 15 ans Informatique : -
Lavans les St Claude	Réseau et bassins : 50 ans Station d'épuration : 30 ans	
Les Bouchoux	Réseau : 60 ans Bâtiment et génie civil : 80 ans Automatismes et Electricité : 40 ans	
Les Moussières	Délibération à collecter	
Leschères	50 ans	
Ravilloles	Réseau : 40 à 60 ans Bâtiment et génie civil : - Etudes : 40 à 60 ans	Automatismes et Electricité : 50 ans Matériel roulant : 60 ans Informatique : -
Rogna	Réseau : 60 ans Etudes : 5 ans	

Sia du Chapy	Réseau : 50 Bâtiment et génie civil : 30 Etudes : 50	Automatismes et Electricité : 5 Matériel roulant : Informatique : 5
Saint Claude	Réseau : 60 ans Bâtiment et génie civil : 30 ans Etudes : 5 ans	Automatismes et Electricité : 15 ans Matériel roulant : 10 ans Informatique : 3 ans
Villard St Sauveur	Délibération à collecter	
Viry	Délibération à collecter	

Il conviendra, lors de la phase 2 de la présente étude, d'homogénéiser ces durées.

4. LES EMPRUNTS EN COURS

a. L'encours de la dette

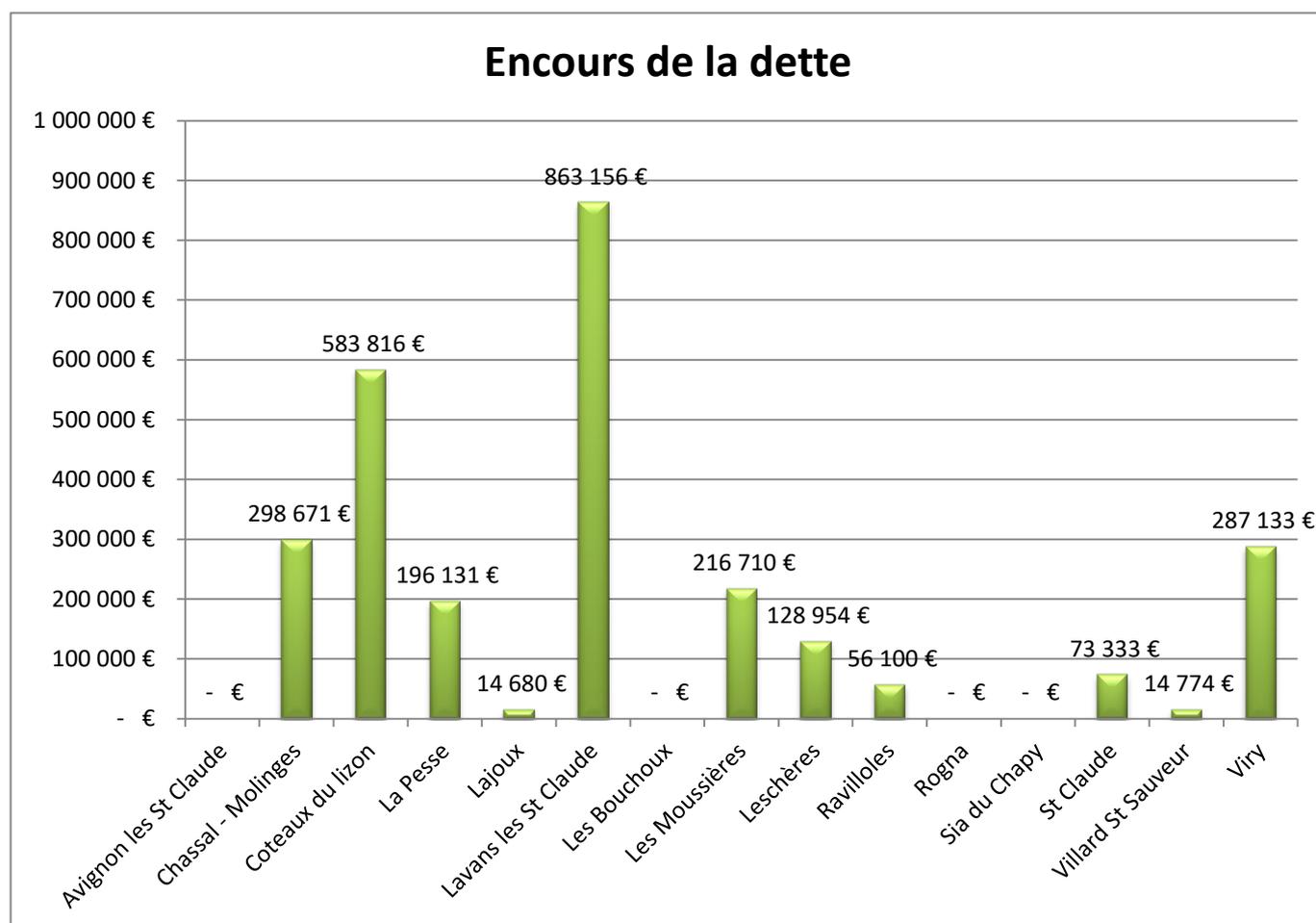
A titre préliminaire, il est nécessaire de rappeler que, dans le cadre du transfert de la compétence, l'encours de la dette des collectivités doit être transféré à la collectivité qui récupère la compétence.

Dans le cas de budgets communs AEP-EU (Avignon les St Claude, Chassal-Molinges, Ravilloles et Villard St Sauveur), il convient d'attribuer les emprunts à l'une ou l'autre compétence.

Ainsi, la répartition effectuée est la suivante :

- Avignon les St Claude : pas d'emprunts en cours
- Chassal-Molinges :
 - Sur Chassal :
 - 50 % sur le budget AEP
 - 50 % sur le budget EU
 - Sur Molinges : 100% sur le budget AEP
- Ravilloles : l'emprunt réalisé en 2013 est dédié à l'assainissement
- Villard St Sauveur : l'emprunt réalisé en 2007 se répartit de la manière suivante :
 - 50% sur le budget communal
 - 25% sur le budget AEP
 - 25% sur le budget EU

L'encours de la dette au 31/12/2019 se répartit de la façon suivante sur le territoire :



Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette pour la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de la CCHJSC s'élève à **2 733 458 €**.

b. La durée d'extinction de la dette

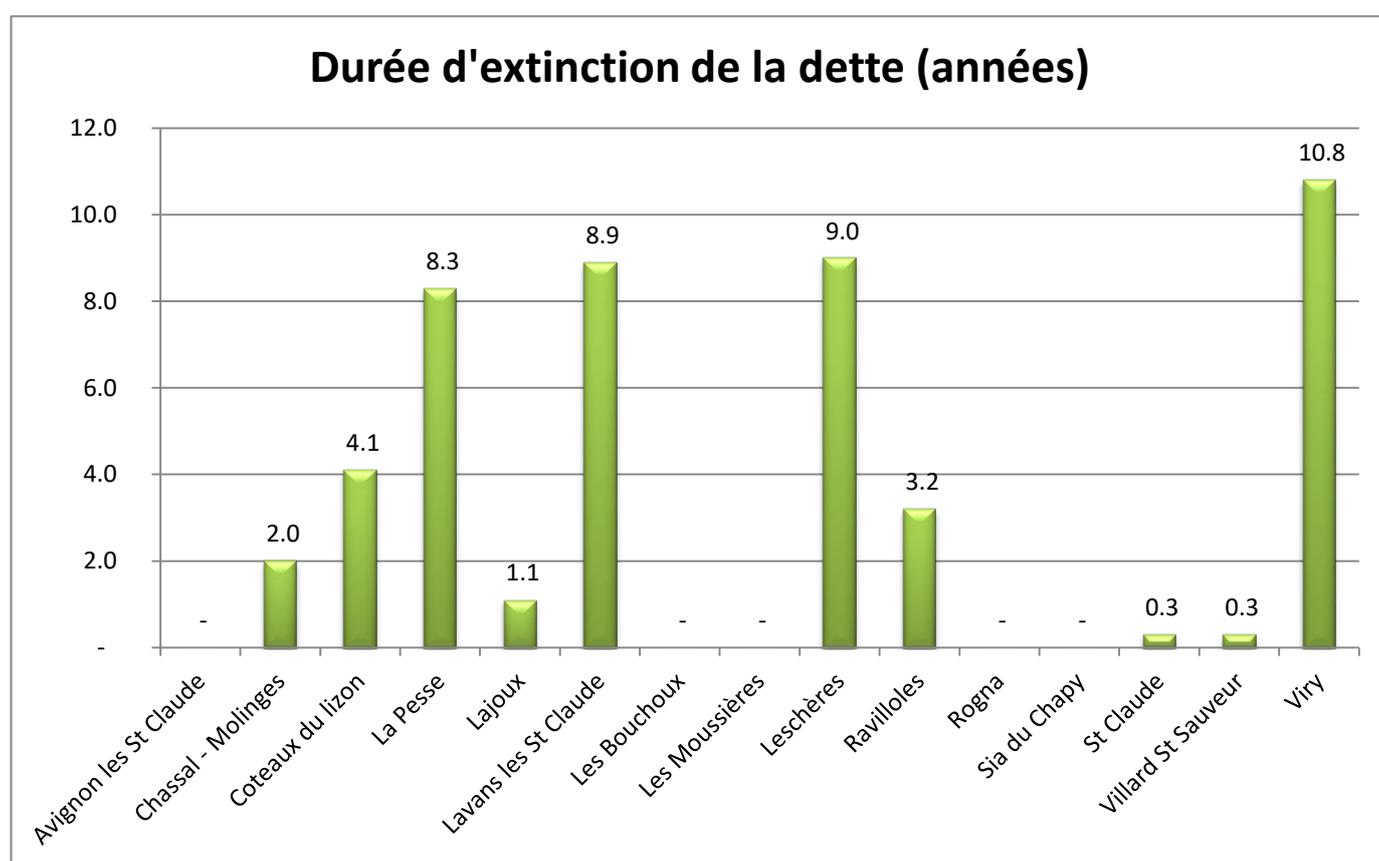
Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière d'endettement et de financement des investissements.

Cet indicateur est calculé de la manière suivante : c'est l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service divisé par l'épargne de gestion.

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt.

La durée d'extinction de la dette au 31/12/2019 se répartit de la façon suivante sur le territoire :



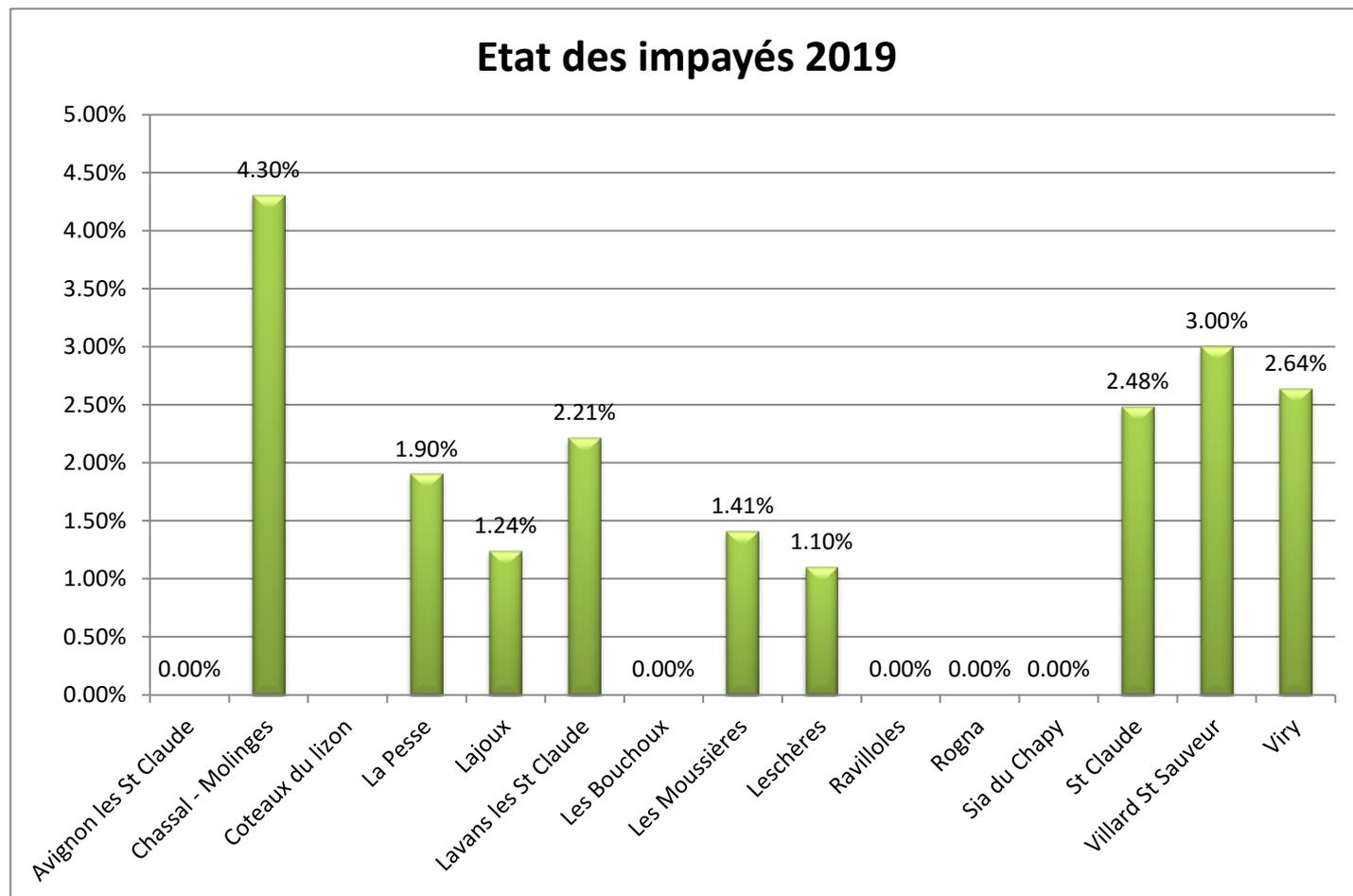
Les valeurs guides pour cet indicateur sont les suivantes :

- Entre 0 et 5 ans : le service est peu endetté
- Entre 5 et 7 ans : le service est moyennement endetté
- Entre 7 et 10 ans : le service est fortement endetté
- Au-delà de 10 ans : il y a danger car le service n'a plus la capacité à réinvestir pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages. Cette situation doit donc être de très courte durée.

A titre indicatif, au niveau national en 2017, la durée d'extinction de la dette moyenne pour le service assainissement s'élevait à **4,6** années (source Sispea – indicateur P256.2).

5. LES TAUX D'IMPAYES 2017 (P154.0)

Il s'agit des taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N



Seules les données sur La Pesse, Lavans Les Saint Claude, Saint Claude et Viry sont des données 2019, les autres sont de 2018.

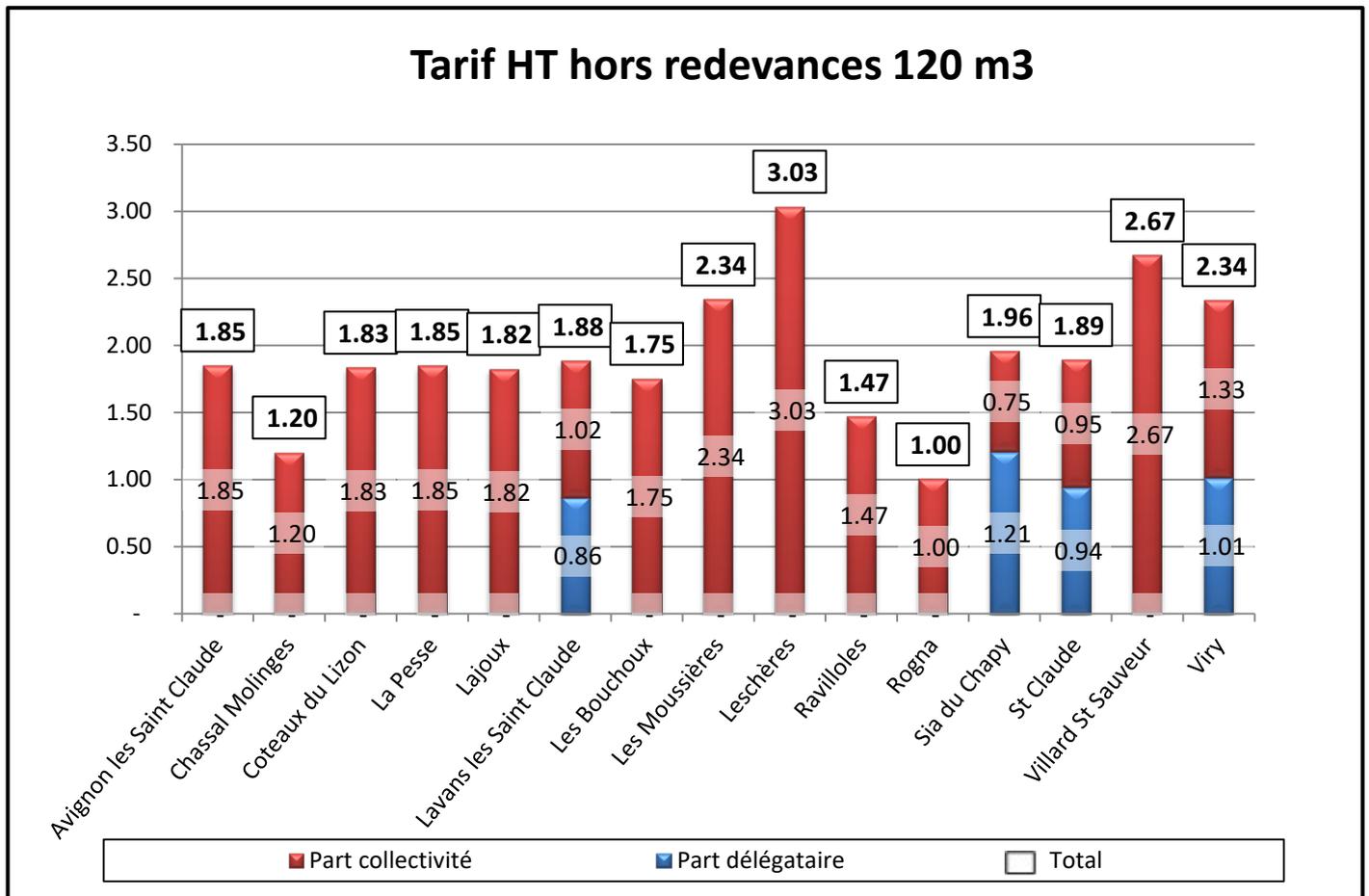
Les données sur Coteaux du Lizon sont manquantes.

Au niveau national en 2017, les impayés s'élevaient à **1,45 %** (source Sispea – indicateur P257.0)

6. LA FACTURE TYPE 120 M3

a. En € HT et hors redevances/m3 - équivalent 120 m3

Le tableau ci-après reprend les tarifs assainissement au 01/01/2019 de l'ensemble des collectivités compétentes sans prendre en compte la TVA ainsi que la redevance « modernisation des réseaux » perçue pour le compte de l'agence de l'eau :



Le prix moyen du m3 (base 120 m3 HT - hors redevances) sur la CC est en 2019 de **1,93 € HT /m3**.

La part communale recalculée sur 120m3 varie de **0,75€ HT** (Sia du Chapy) à **3.03€ HT** (Leschères) avec une moyenne à **1.66 € HT/m3**.

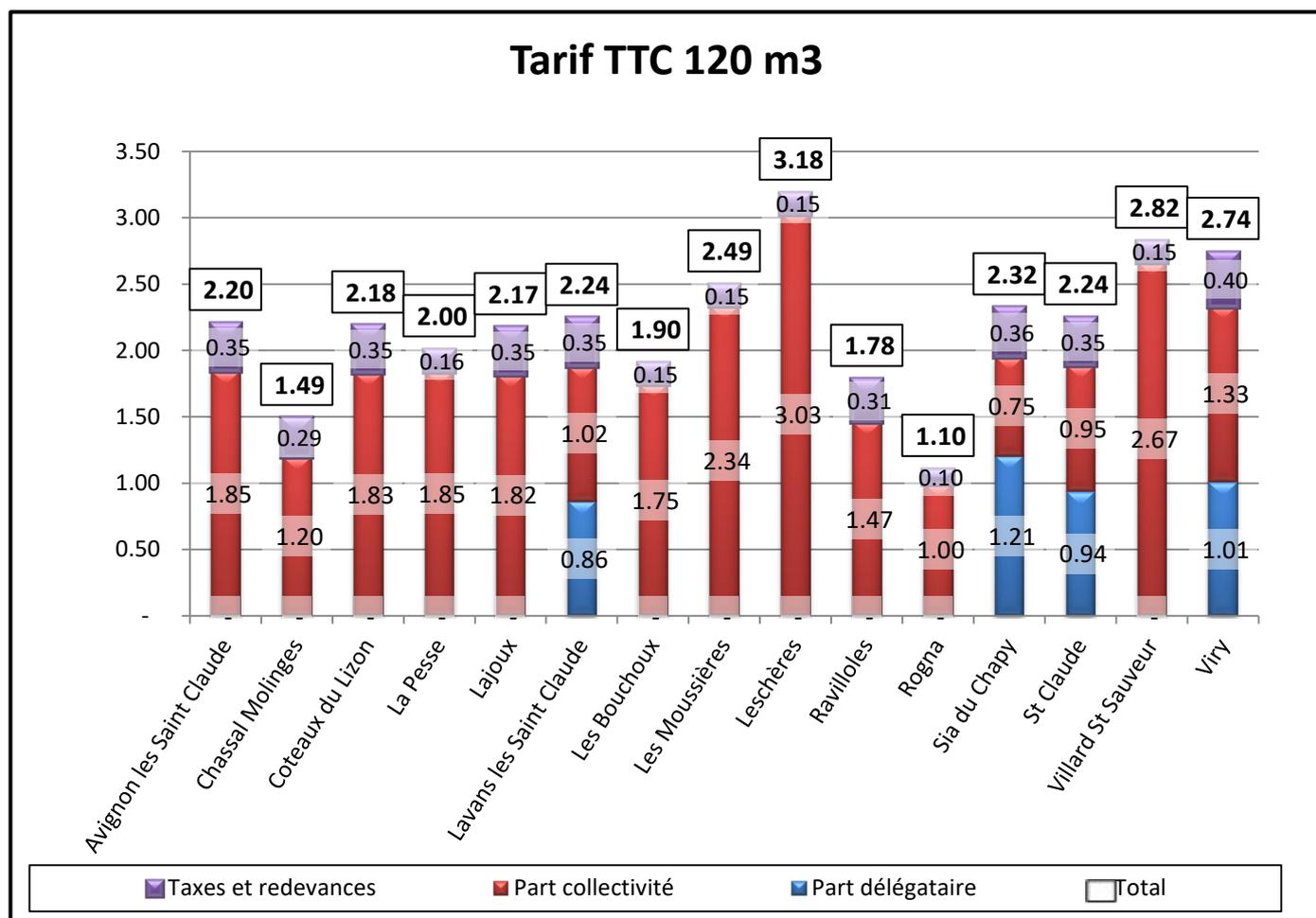
A titre de comparaison, selon l'observatoire de l'eau édité par le CD39, le prix du m3 (base 120 m3) était, en 2017 :

- sur le Jura de **1,56 € HT** et redevances,
- au niveau national de **1,59 € HT** et redevances.

b. En €TTC/m3 - équivalent 120 m3

Le tableau ci-dessous reprend les tarifs assainissement de l'ensemble des collectivités compétentes de la communauté de communes en intégrant dans la rubrique « taxes et redevances » :

- la TVA (10%),
- la redevance « modernisation des réseaux » perçue pour le compte de l'agence de l'eau.



Le prix moyen du m3 (base 120 m3 TTC) sur la CC est en 2019 de **2.19 € TTC /m3**.

A titre de comparaison, selon les données issues de Sispea, le prix du m3 (base 120 m3) était, en 2017 :

- Sur le Jura : **2,01 € TTC**
- Sur le bassin RMC : **1,76 € TTC**
- Au niveau national : **2,03 € TTC**

7. LES INVESTISSEMENTS A VENIR

Suite aux rencontres menées dans les collectivités, il apparait que les investissements spécifiques suivants seront à mener dans les années à venir :

✓ **Avignon les Saint claud :**

- Réduire les rejets de temps de pluie sur la step de St Claude :
 - ✓ Mise en séparatif du bourg
 - ✓ Incitation du traitement des eaux pluviales à la parcelle

✓ **Chassal Molinges :**

- Sur Chassal : engager une étude diagnostique sur le système d'assainissement
- Sur Molinges rive droite : retirer les ECP du réseau

✓ **Coteaux du Lizon :**

- Envisager un renouvellement de la station
- Les secteurs source d'ECP sont en cours d'identification (diagnostic en cours)

✓ **La Pesse :**

- Engager une étude diagnostique sur le système d'assainissement
- Contrôler les parties privées des branchements

✓ **Lajoux :**

- Envisager un renouvellement de la station
- Engager une étude diagnostique sur le système d'assainissement
- Réaliser un contrôle des branchements (mauvais raccordements identifiés par les tests à la fumée)

✓ **Lavans les St Claude :**

- Engager une étude diagnostique sur le système d'assainissement

✓ **Les Bouchoux :**

- Projet de step & réseaux en cours d'étude (stade APS). 1288 k€ dont 26k€ en eaux pluviales

✓ **Les Moussières :**

- A définir en fonction du suivi des travaux effectués par la fromagerie

✓ **Leschères :**

- Extension à réaliser pour finaliser la collecte (36,5 k€)

✓ **Ravilloles :**

- Réaliser un contrôle des branchements sur la partie « séparative »
- Finaliser la mise en séparatif du réseau pour limiter les apports d'ECP sur la step de Coteaux du Lizon

✓ **Rogna :**

- Etude diagnostique sur le système d'assainissement en cours
- Projet et travaux à suivre

✓ **Saint Claude :**

Sur le système d'assainissement du Plan d'Acier (source : étude diagnostique Réalités Environnement) :

- Supprimer les rejets par temps sec
- Déconnexion de thalwegs et réseaux pluviaux raccordés aux réseaux
- Optimiser la collecte séparative
- Mise en séparatif et stockage des effluents dans les canalisations
- Mise en place de l'autosurveillance
- Amélioration de la connaissance des réseaux et travaux correspondants
- Reprise de casses sur les réseaux

Sur le système d'assainissement de Cinquétral :

- Nécessité de créer un fossé végétalisé en sortie de station

✓ **Villard St Sauveur :**

- Supprimer les rejets par temps sec :
 - ✓ Mise en place d'un bassin de lissage au droit de la station de potabilisation de Montbrilland
- Réduire les rejets de temps de pluie sur la step de St Claude :
 - ✓ Poursuite de la mise en séparatif rue Monneret
- Réduction des ECP :
 - ✓ En aval de la fromagerie Montbrillant
 - ✓ Reprise des anomalies ponctuelles au droit des réseaux et regards de visite, déconnexion des sources

C. CONCLUSION

Au niveau technique :

- Plusieurs études diagnostiques réalisées qui permettent d'avoir des orientations,
- Des travaux importants sont à réaliser sur les réseaux pour réduire les arrivées d'eaux claires parasites,
- Les réseaux des collectivités sont vieillissants et nécessiteront d'engager un programme de renouvellement.

Au niveau financier :

- Très peu de regroupements ont déjà été mis en œuvre,
- Des collectivités aux ressources limitées n'ont pas les capacités financières pour engager des travaux
- Les échéances de contrat de DSP sont homogènes,
- Les budgets des services de l'assainissement collectif sont parfois communs avec les budgets eau potable. Une fois les clés de répartition établies et validées, un important travail de consolidation des budgets sera à mener.

CHAPITRE 2
—
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

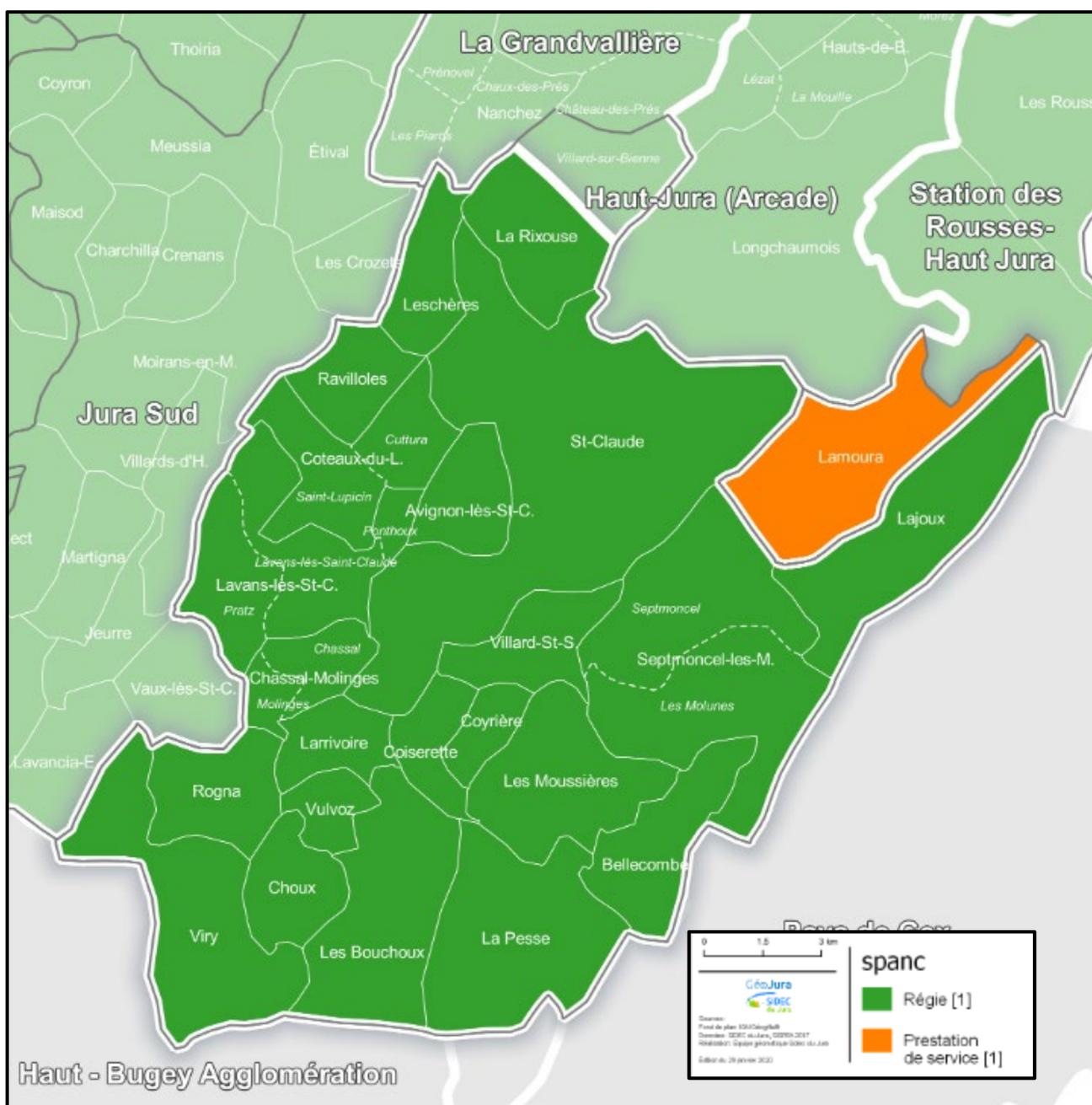
A. ETAT DES LIEUX TECHNIQUES

1. LES MODES DE GESTION

La communauté de communes Haut Jura Saint Claude est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la CC. Elle gère le Spanc en régie

La population couverte est par le service est de 4000 habitants répartis dans 1900 habitations.

De plus, elle gère, sous la forme d'une prestation de service, l'assainissement non collectif sur la commune de Lamoura.



2. LE PERSONNEL

A la CC, la mission est assurée par Virginie LEGRAND dont le poste est consacré exclusivement à l'assainissement non collectif.

Mme Legrand se charge :

- De la planification des visites
- Des visites techniques (diagnostiques initiaux, diagnostiques avant les ventes, contrôles de bon fonctionnement, contrôles de conception et réalisation)
- De la rédaction des rapports correspondants
- De la facturation des prestations aux abonnés
- De la passation et de la gestion du marché de vidange des fosses proposé aux abonnés

De plus, Mme LEGRAND intervient aussi sur la commune de Lamoura située sur la CC Station des Rousses par le biais d'une convention signée en 2016 (suite à la réunion du bureau syndical du 11 mai 2016) qui est arrivée à son terme au 1^{er} janvier 2020. Cette convention est en cours de renouvellement.

Le temps consacré par les élus au SPANC est évalué à 1jour par mois.

3. LES COMPETENCES

Les compétences exercées sont listées ci-après :

	Compétence obligatoire	Compétence facultative
Contrôle des installations	Oui	
Entretien des installations		Oui
Traitement des matières de vidange		Non
Réhabilitation des installations		Oui
Réalisation des installations		Non

La dernière version du règlement du service public d'ANC a été validée par le bureau de la CC en date du 17 janvier 2018.

4. LE DETAIL DES MISSIONS

a. Recensement des installations

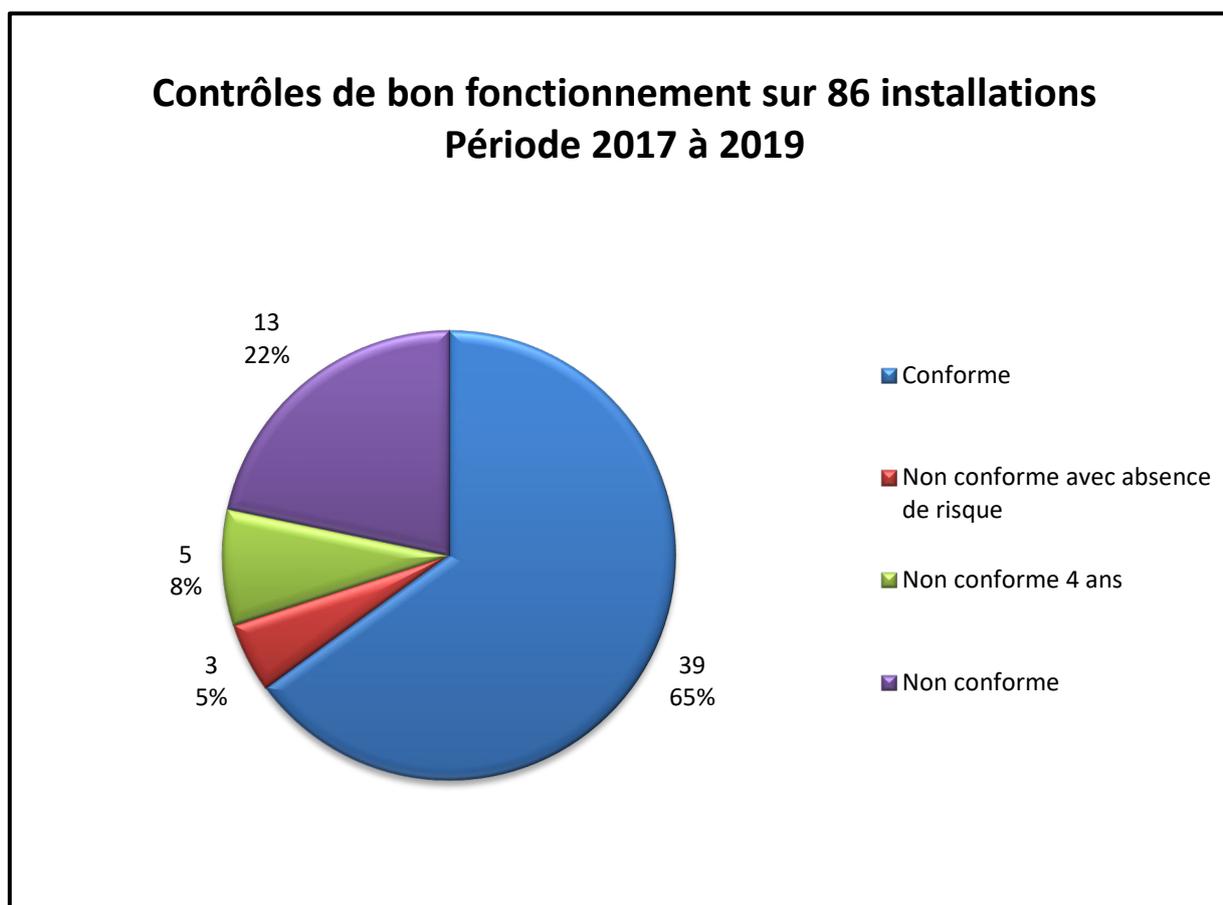
Sur la CCHJSC, le nombre total d'installations est estimé à environ 1900 installations et le nombre d'installations présent sur la commune de Lamoura est estimé à 113 (à valider).

b. Les interventions réalisées

Le tableau ci-dessous est un état des lieux des interventions réalisées sur les installations depuis 2017 :

	2017	2018	2019
Diagnostic initial des installations	0	6	9
Diagnostic des installations lors des transactions immobilières	7	40	43
Contrôle de bon fonctionnement des installations	30	40	16
Contrôle de conception d'un assainissement neuf ou réhabilité	39	27	21
Contrôle de réalisation d'un assainissement neuf ou réhabilité	20	34	16
Total des interventions	96	147	105

A partir des données en ma possession, j'ai pu établir la répartition suivante :



Dans la mesure où environ 1900 dispositifs (à confirmer, inventaire en cours par la CC) sont présents sur la CC, à la fréquence de 52 dispositifs contrôlés par an (chiffre 2019), il faudra 36 ans pour réaliser les contrôles de bon fonctionnement des installations sur l'ensemble des installations de la CC.

Pour tenir l'engagement d'une fréquence de visite de 7 ans inscrits au règlement, il faut en réaliser 271 par an.

c. Bilan des rencontres

	CC Haut Jura St Claude
Outil informatique utilisé	Acquisition d'un logiciel spécifique ANC en 2020
Structuration du fichier abonné et logiciel de gestion de la facturation	Magnus
Programmes de réhabilitation engagés	Programme Agence de l'eau clos
Existence de marchés de prestations de service en cours	Vidanges groupées réalisées par Sarp avec facturation par la CC
Etablissement du RPQS	Oui
Publication des données sur SISPEA	Oui

Une application informatique a été achetée auprès de DLM Soft, société de développement basée à Chalons sur saône. Mme Legrand intervient auprès d'eux pour tester l'application et faire remonter les améliorations à y apporter.

Cette application permettra, à l'aide d'une tablette, de faciliter la rédaction des rapports en saisissant une partie des éléments directement sur le terrain lors de la visite.

L'outil informatique permettra à la technicienne de gagner en efficience.

B. ETAT DES LIEUX FINANCIERS

1. LES TARIFS APPLIQUES

Les tarifs appliqués, validés en bureau de la CC du 17 janvier 2018, en vigueur à la date de rédaction du rapport, sont repris dans le tableau ci-dessous :

		CC Haut Jura St Claude	Coût moyen constaté sur le département (*)	Coût moyen constaté sur le bassin RMC (*)
Diagnostic initial des installations		104 € TTC	109€ TTC	-
Diagnostic des installations lors des transactions immobilières		300 € TTC	130 € TTC	-
Contrôle de bon fonctionnement des installations	Périodicité	7 ans Si non conforme avec risque : 4 ans	-	-
	Tarif	70 € TTC	132€ TTC	248 € TTC
Contrôle de conception et réalisation d'un assainissement neuf ou réhabilité		250 € TTC	143 € TTC	204€ TTC

(*) Ces données sont issues de l'observatoire de l'eau du Jura 2019

Les tarifs sont appliqués en TTC et comprennent une TVA à 10%.

2. LE BUDGET

L'examen des budgets 2016, 2017, 2018 et 2019 fait apparaître que :

- Certaines dépenses n'apparaissent pas au CA (carburants),
- Les recettes sont insuffisantes pour compenser les dépenses,
- Une subvention d'exploitation vient régulièrement abonder la section d'exploitation,
- L'équilibre sur l'année est atteint en 2018 mais ne parvient cependant pas à combler le déficit de 26919€ observé au CA2017.

C. CONCLUSION

L'examen du fonctionnement de la mission me permet d'en tirer les conclusions suivantes :

- **D'un point de vue technique**, pour arriver à tenir une périodicité des contrôles de bon fonctionnement des installations fixée au CGCT, il est impératif d'accélérer sérieusement le rythme des diagnostics. Pour se faire, il convient :
 - De revoir l'organisation de la mission.

Une solution pourrait consister à en mettre à disposition à temps partiel un agent administratif auprès de Mme Legrand. Cette assistance administrative serait en charge de la prise de rendez-vous, la finalisation des rapports, la facturation, la gestion des questions de 1^{er} niveau et la gestion du marché de vidange (communication, échange avec le prestataire et les abonnés et facturation)

- De mettre à disposition temporairement un agent pour dépouiller toutes les données recueillies pour l'agent précédemment en charge de l'ANC,
 - D'importer ces données dans une application métier qui soit dotée d'une interface graphique ainsi que d'un outil permettant de pré remplir les rapports à l'aide d'un terminal de terrain,
- **D'un point de vue financier**, les prix pratiqués sur les contrôles de bon fonctionnement des installations sont sous évalués par rapport pratiqués par le département et le bassin Rhône Méditerranée Corse. Un réajustement est à planifier.

CHAPITRE 3
-
EAU POTABLE

A. ETAT DES LIEUX TECHNIQUE

1. LES MAITRISES D'OUVRAGES ET LES MODES DE GESTION

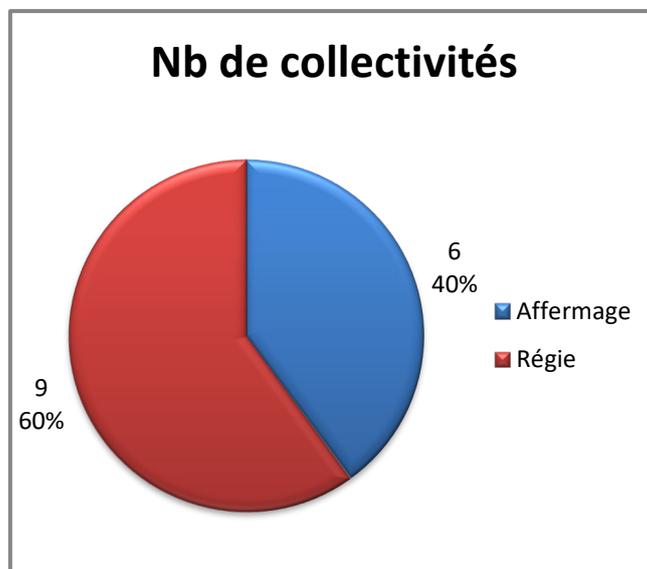
Les services compétents en matière d'eau potable sont listés ci-après :

COLLECTIVITES	MODES DE GESTION
Avignon les St Claude	Régie
Chassal – Molingés	Régie
Choux	Régie
Coiserette	Régie
Coyrière	Régie
Larrivoire	Régie
Ravilloles	Régie
Sie du Grandvaux	Affermage
Sie du lac de Bellefontaine	Affermage
Sie du plateau des Rousses	Affermage
Sie Haut Jura Sud	Affermage
Sie Rogna Viry	Affermage
St Claude	Affermage
Villard St Sauveur	Régie
Vulvoz	Régie

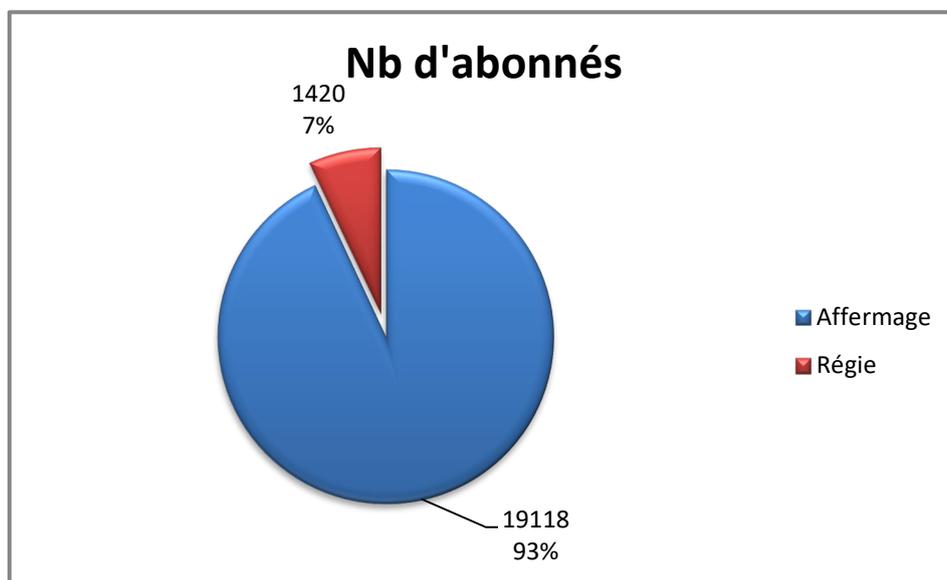
Concernant les échéances des différents contrats d'affermages, il convient de se référer au chapitre « Assainissement ».

La répartition des modes de gestion est donc la suivante :

- **Répartition en nombre de collectivité :**



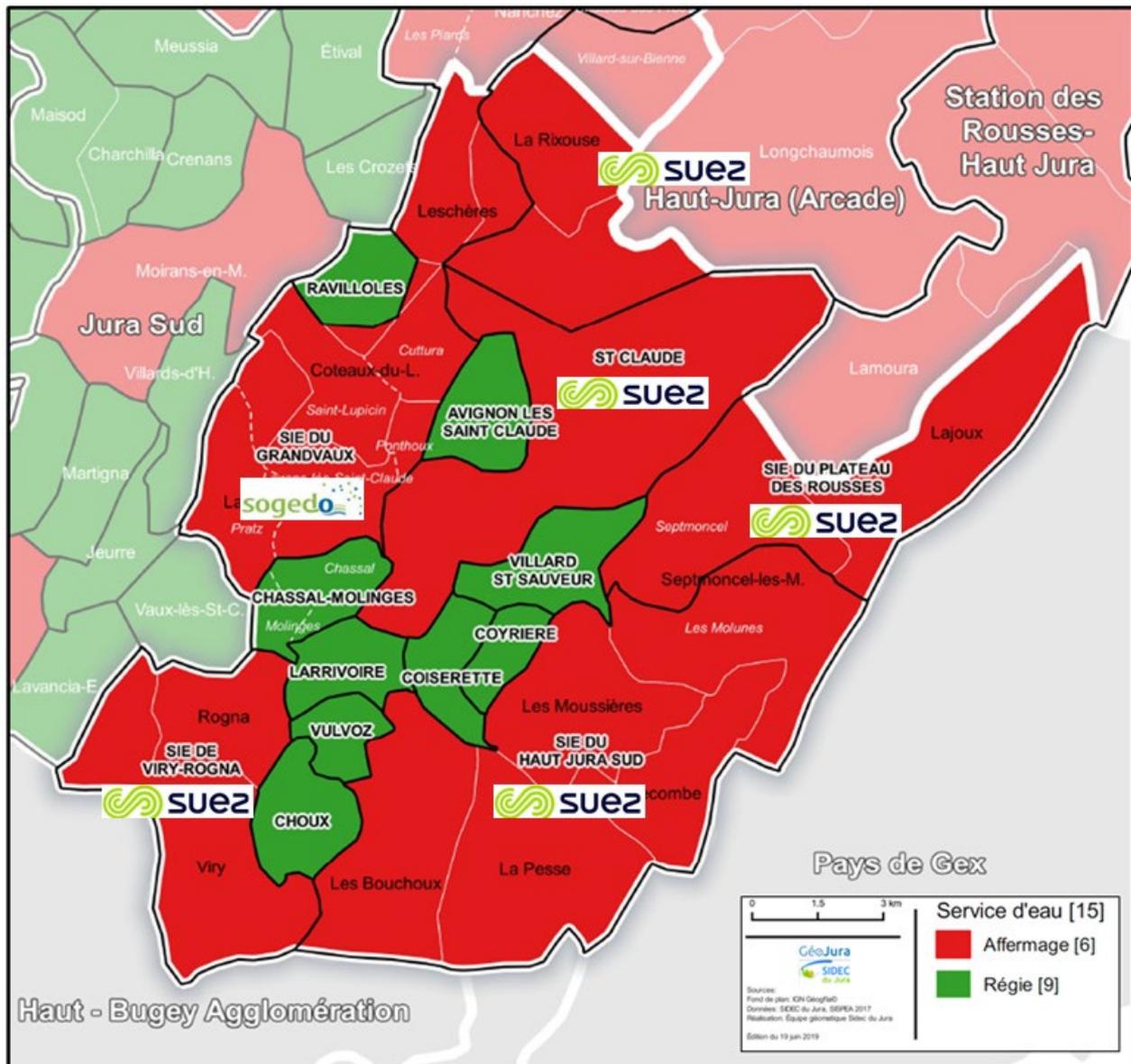
- **Répartition en nombre d'abonnés :**



On constate que les collectivités en régie sont largement majoritaires en nombre sur le territoire de la CC (60%) mais elles ne représentent que 7% des abonnés.

Les éléments présentés ci-dessus incluent les Sie du Grandvaux, du lac de Bellefontaine et du plateau des rousses.

Géographiquement, elles se répartissent de la manière suivante :



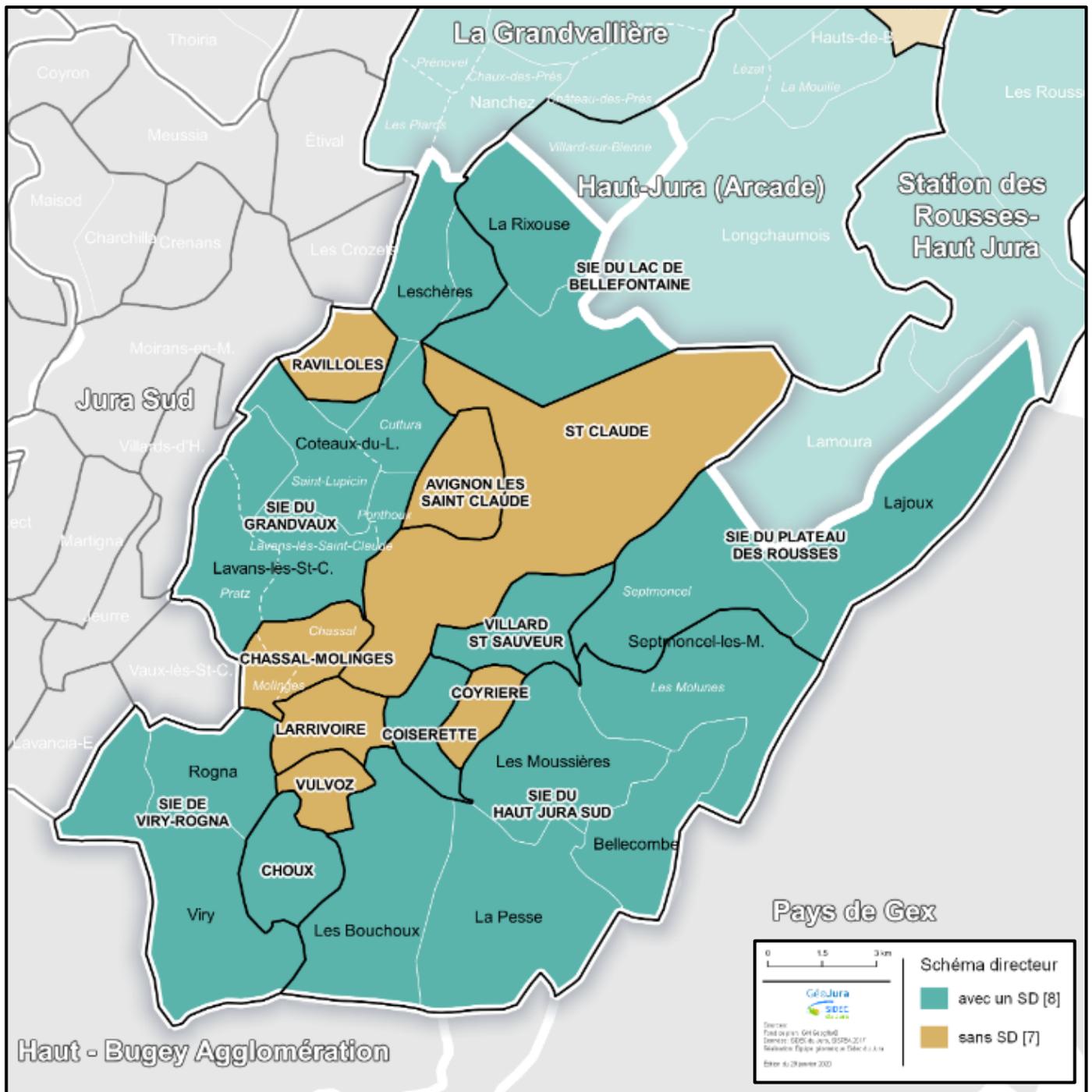
2. LES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Par l'article L2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable doivent arrêter *un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution*.

La collectivité doit ainsi adopter son schéma de distribution d'eau potable afin de déterminer les zones desservies par le réseau de distribution, pour lesquelles une obligation de desserte s'applique. En outre, il résulte de cette obligation que le raccordement au réseau de distribution d'eau potable ne peut être refusé que dans des circonstances particulières, telles que le raccordement d'une construction, non autorisée (art. L. 111-6 du code de l'urbanisme) ou le raccordement d'un hameau éloigné de l'agglomération principale (CE, 30 mai 1962, Parmentier).

En plus du zonage, le schéma de distribution d'eau potable inclut un dimensionnement, une planification et programmation de travaux.

L'état des lieux des schémas de distribution d'eau potable apparait sur la carte ci-dessous :



3. LE PATRIMOINE

a. Les ressources en eau potable

Les différentes ressources utilisées par les collectivités sont au nombre de 34 sur l'ensemble de la CC.

Le détail des ressources existantes est repris dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES PROPRES	USINES DE TRAITEMENT	QUALITÉ DE L'EAU (Bactériologie - Physico-chimique)	PRIORITE ARS	OBSERVATIONS
Avignon les St Claude Le Niet Le Puits	UV à Niet Chloration aux Avignonets	2018 : 100% - 100% 2019 : 100% - 100%	-	Améliorer le traitement
Chassal – Molinges 1 puits à Chassal	Injection de Javel (proportionnelle au débit)	2018 : 100% - 100% 2019 : 93% - 94%	-	Plomb détecté sur le réseau de Molinges (18/03/2019)
1 puits à Molinges	UV à la station de pompage			
Choux Forage En Mienne Source de la Combre Lombard 1 et 2 Source de la Cheneau	UV + Chlore liquide	2018 : 100% - 60% 2019 : 100% - 80%	-	Plomb détecté sur le réseau en 06/2018 (Travaux en cours) Etudes et travaux sur le forage à engager (présence d'ammonium)
Coiserette Sur les Geais Sur le Ponts (secours)	Injection de Javel (proportionnelle au débit) sur le bourg Injections manuelles de Javel sur Abondance	2018 : 100% - 80% 2019 : 80% - 100%	Installer un traitement de désinfection en continu	Plomb détecté sur le réseau en 09/2018 Protection des captages à finaliser
Coyrière La Combe La Grosse Pierre	UV + injections manuelles de Javel	2018 : 100% - 100% 2019 : 100% - 100%	Dériver les eaux turbides	Travaux en cours

Larrivoire Samiset	Injection de Javel (proportionnelle au débit)	2018 : 67% - 100% 2019 : 80% - 100%	-	Améliorer l'exploitation du traitement
Samiat	UV			Protection des captages à finaliser
Ravilloles Sur Thiers	UV	2018 : 100% - 88%	-	-
Les Nans	UV + Filtre à poche	2019 : 100% - 100%		
Sie du Grandvaux Station de l'Abbaye	Décantation, floculation, filtration sur sable et bioxyde de chlore	2018 : 98% - 100% 2019 : 100% - 100%	Optimisation de la filière en cours (COT - Chlorites - Cyanobactéries)	Mettre en place des chlorations intermédiaires
Station de Montenot	Filtre à charbon, ultrafiltration et bioxyde de chlore			
Sie du lac de Bellefontaine Station des Mandrillons	Nouvelle usine en cours de travaux	2018 : 95% - 75% 2019 : 100% - 95%	Optimisation de la filière en cours (COT - couleur - Chlorites - aluminium - Cyanobactéries)	-
Noirecombe	Injection de Javel (proportionnelle au débit)			
Sie du plateau des Rousses Lac des Rousses	Préoxydation Filtration sur sable Bioxyde de chlore	2018 : 100% - 100% 2019 : 100% - 100%	Optimisation de la filière en cours (COT - couleur - Chlorites - Cyanobactéries)	-
Sie Haut Jura Sud L'embouteilleux	Station de l'Embouteilleux Filtration + coagulation floculation	2018 : 100% - 100% 2019 : 85% - 87%	Problèmes de COT – Fer et couleur	Production instable et difficile à gérer Pb de turbidité Station de traitement à rénover
Captage de La Burne	Injections manuelles de Javel			Recherche d'une nouvelle ressource en cours

Sie Rogna Viry Source de la Vignette	Injection de Javel (proportionnelle au débit)			
Sources des Ganguys	Injection de Javel (proportionnelle au débit)	2018 : 100% - 100% 2019 : 100% - 80%	Problème de turbidité et sécurisation de l'approvisionnement	Reprendre les préconisations du SD aep de 2019
Forage de Paradis	Injection de Javel (proportionnelle au débit)			
St Claude Chevry	Injection de Javel (proportionnelle au débit)			
Ranchette	Injection de Javel (proportionnelle au débit)		Udi Montbrillant : Problème quantitatif Udi Ranchette : problème quantitatif	Présence de sous-produits de désinfection Ressource du Flumen en cours de raccordement
Serger	Filtration + coagulation floculation	2018 : 100% - 100% 2019 : 99% - 97%		
Vaucluse	Injection de Javel (proportionnelle au débit)			
Montbrillant	Filtration + coagulation floculation			
Villard St Sauveur La Pérouse	Injection de chlore gazeux (proportionnelle au débit)	2018 : 100% - 100% 2019 : 100% - 94%		
Vulvoz Cuvruve" 2 sources de secours "Au Néret" et "Moulin"	Injection de Javel (proportionnelle au débit)	2018 : 60% - 80% 2019 : 66% - 100%	-	Améliorer l'exploitation du traitement Protection des captages à finaliser

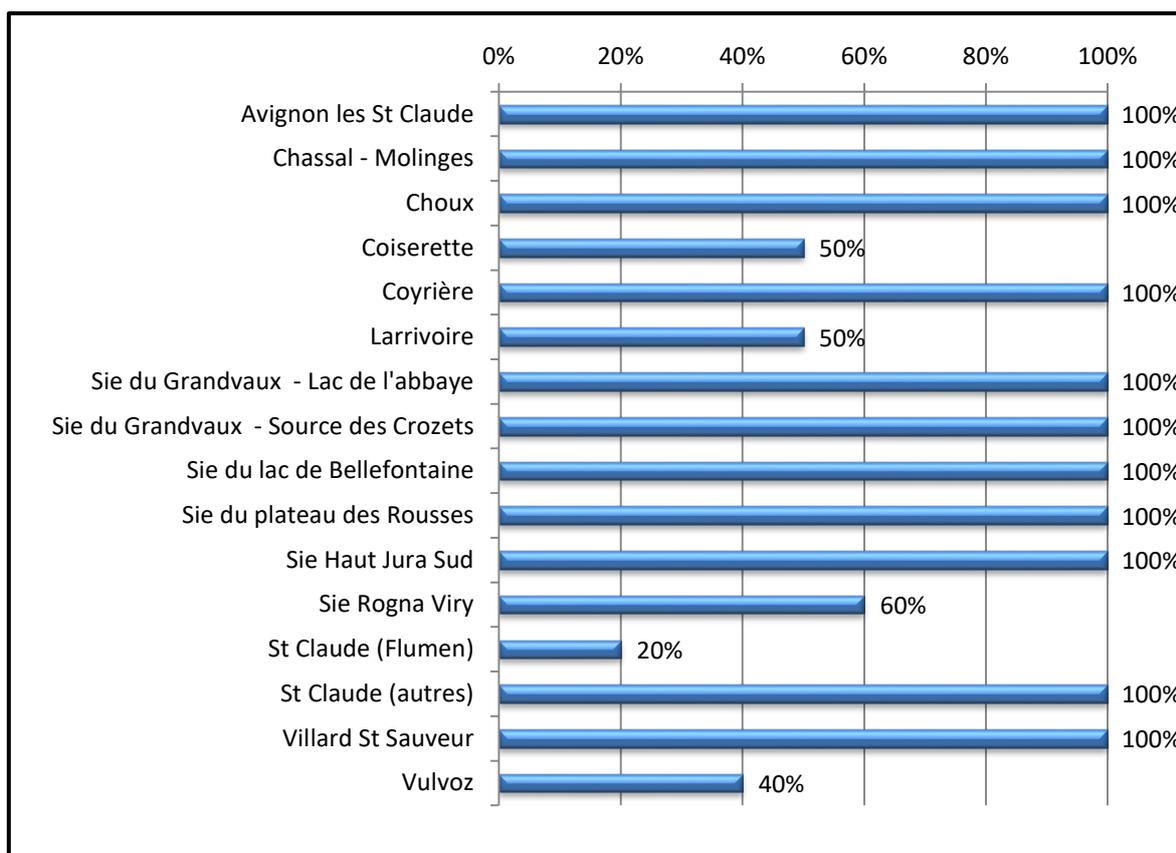
b. Les indices d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action engagée
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

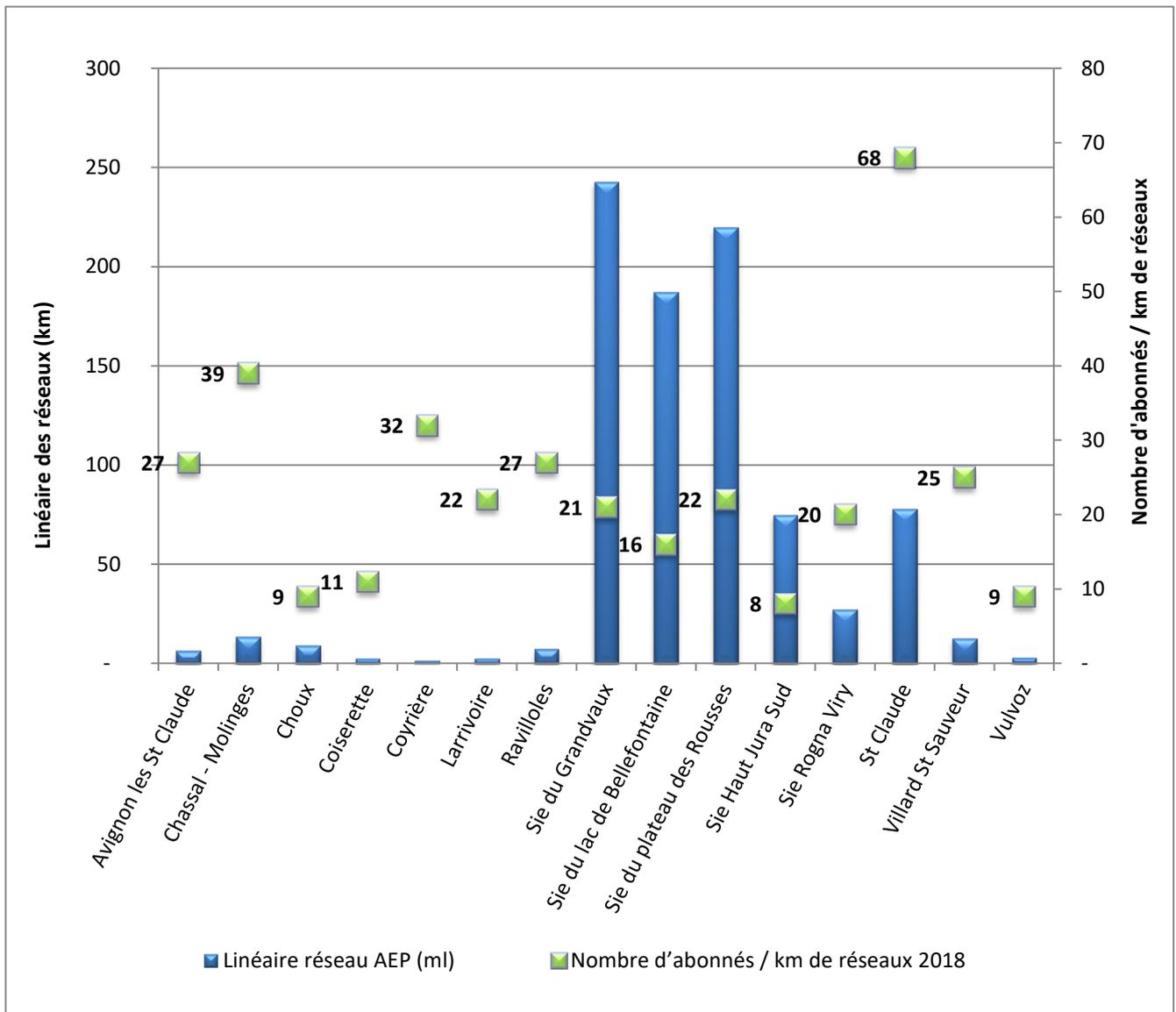
L'état de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est repris dans le tableau ci-dessous :



Au niveau national en 2017, la moyenne des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau était de **74%** (source Sispea).

c. Les réseaux

Les linéaires de réseaux en place sont repris dans le tableau ci-dessous :



Le linéaire total de réseau s'élève à **885 km**.

On constate une disparité importante de densité d'abonnés par km de réseau qui va de 8 abonnés /km de réseau pour le Sie du Haut Jura Sud à 68 abonnés /km de réseau pour Saint Claude.

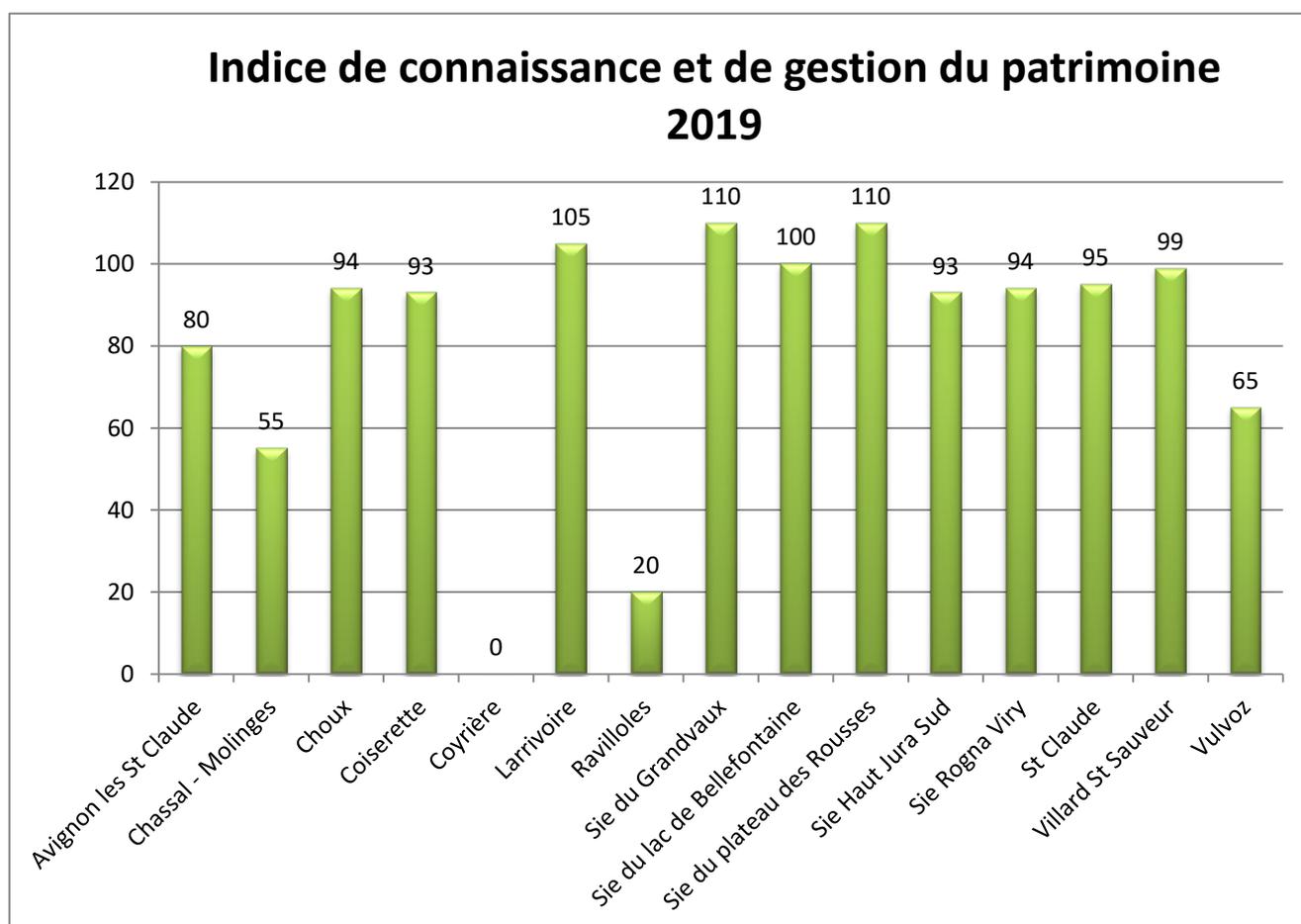
Cette densité aura un impact important sur les difficultés financières de certaines collectivités à renouveler leur réseau par rapport à d'autres.

d. Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)

Les informations visées par cet indicateur sont relatives :

- à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points),
- à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points)
- aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les indices sont repris dans le tableau ci-après :

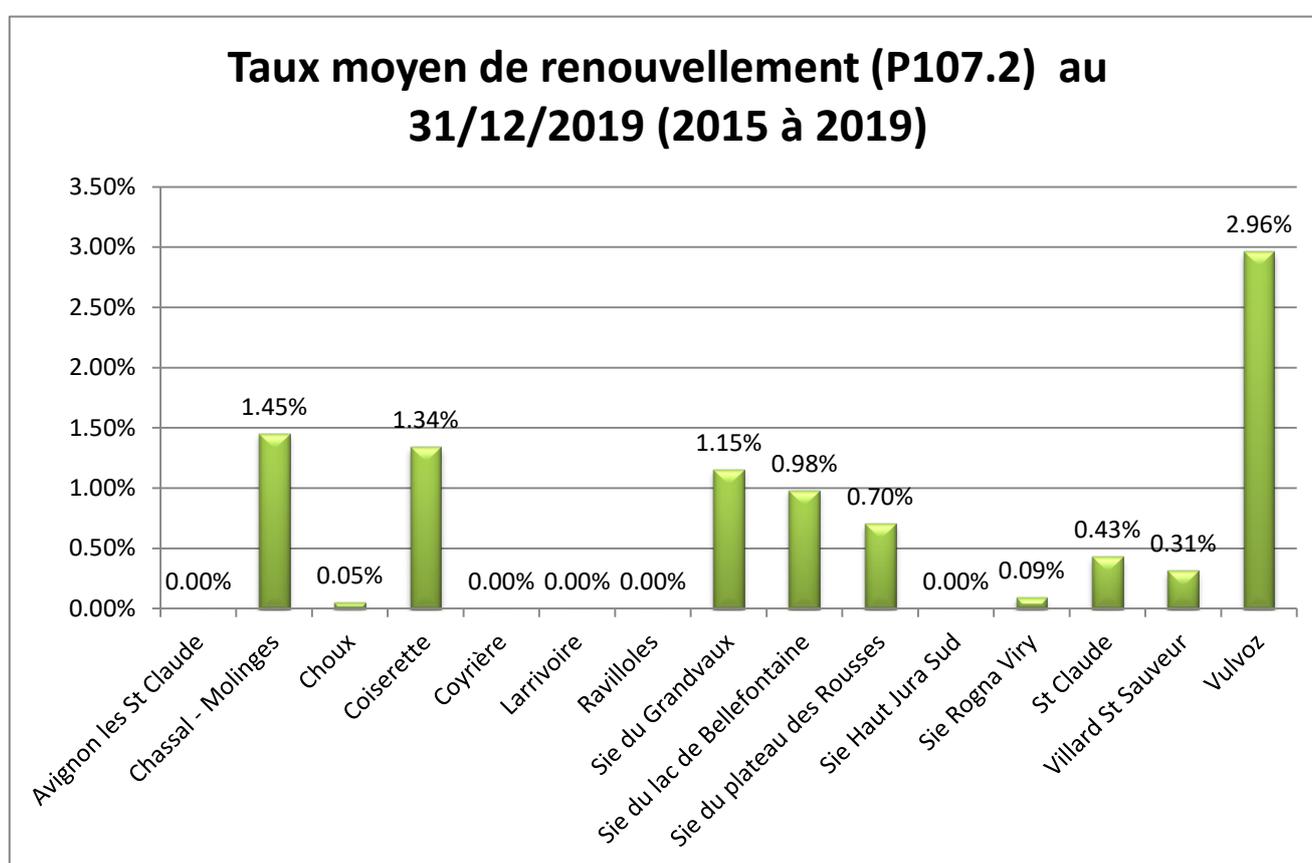


Au niveau national en 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'élevait, en moyenne, à **96/120** (source Sispea).

e. Les taux moyens de renouvellement (P107.2)

Cet indicateur représente le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Définition :
$$\frac{\text{linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{longueur du réseau de desserte}}$$



Ces taux ont été calculés sur la base des données communiquées par les collectivités concernées sur les années 2015 à 2019 soient :

	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Choux	Coiserette	Coyrière
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	0	940	20	156	0

	Larrivoire	Ravilloles	Sie du Grandvaux	Sie du lac de Bellefontaine	Sie du plateau des Rousses
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	0	0	13907	9150	7710

	Sie Haut Jura Sud	Sie Rogna Viry	St Claude	Villard St Sauveur	Vulvoz
Linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années (ml)	0	127	1660	194	0

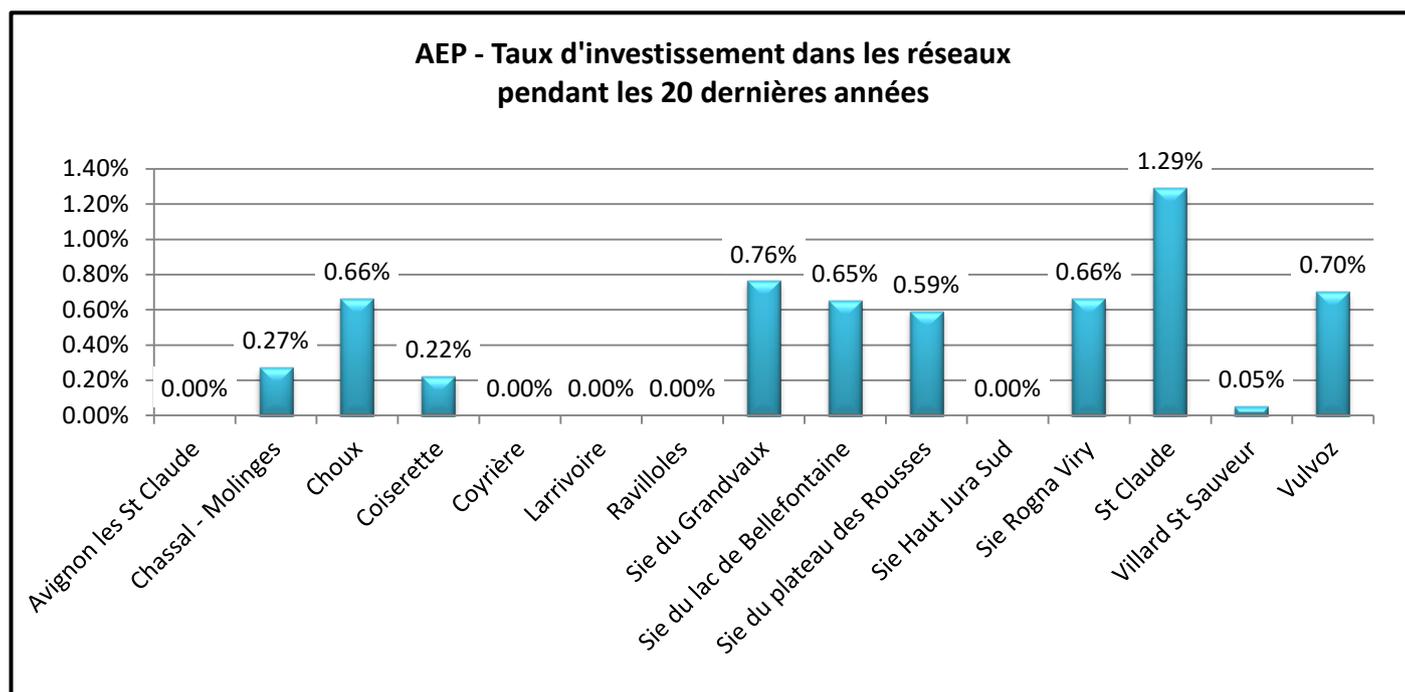
La moyenne des taux moyens de renouvellement sur le territoire est de **0,77%**, soit une fréquence théorique de renouvellement des réseaux de 161 ans.

Au niveau national en 2017, la moyenne des taux moyens de renouvellement s'élevait à **0,61%** (source Sispea), soit une fréquence théorique de renouvellement des réseaux de 164 ans.

f. Les taux d' « investissement » dans les réseaux

Cet indicateur, calculé sur les 20 dernières années, représente le pourcentage de renouvellement et de création de réseaux moyen annuel du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Il représente l'effort qu'a réalisé la collectivité pour créer et entretenir son patrimoine « réseaux » :



Les données ayant servies de base à la construction du graphique ci-dessus, communiquées par les collectivités sont les suivantes :

- Concernant les créations de réseaux :

AEP Création (ml)	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Choux	Coiserette	Coyrière	Larrivoire	Ravilloles	Sie du Grandvaux
2000-2004	0	0	0		0	0	0	0
2005-2009	0	0	0		0	0	0	0
2010-2014	0	0	0		0	0	0	0
2015-2019	0	0	115	0	0	0	0	130
TOTAL	0	0	115	0	0	0	0	130

AEP Création (ml)	Sie du lac de Bellefontaine	Sie du plateau des Rousses	Sie Haut Jura Sud	Sie Rogna Viry	St Claude	Villard St Sauveur	Vulvoz
2000-2004	0	0	0	0	952	0	0
2005-2009	0	0	0	0	2 209	0	0
2010-2014	0	0	0	0	11 306	0	0
2015-2019	0	0	0	0	2 713	0	570
TOTAL	0	0	0	0	17 180	0	570

- Concernant les renouvellements de réseaux :

AEP Renouvelt (ml)	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Choux	Coiserette	Coyrière	Larivoire	Ravilloles	Sie du Grandvaux
2000-2004		0	1635		0			13 511
2005-2009		123	0		0			11 997
2010-2014		0	0		0			17 444
2015-2019		940	0	156	0			11 981
TOTAL	0	1063	1635	156	0	0	0	54 933

AEP Renouvelt (ml)	Sie du lac de Bellefontaine	Sie du plateau des Rousses	Sie Haut Jura Sud	Sie Rogna Viry	St Claude	Villard St Sauveur	Vulvoz
2000-2004	9 960	6 486	0	950	-	0	0
2005-2009	8 807	11 787	0	951	556	0	0
2010-2014	10 343	12 598	0	2 336	6 796	0	0
2015-2019	7 421	7 710	0	1 140	5 440	194	0
TOTAL	36 531	36 698	0	5 377	12 792	194	0

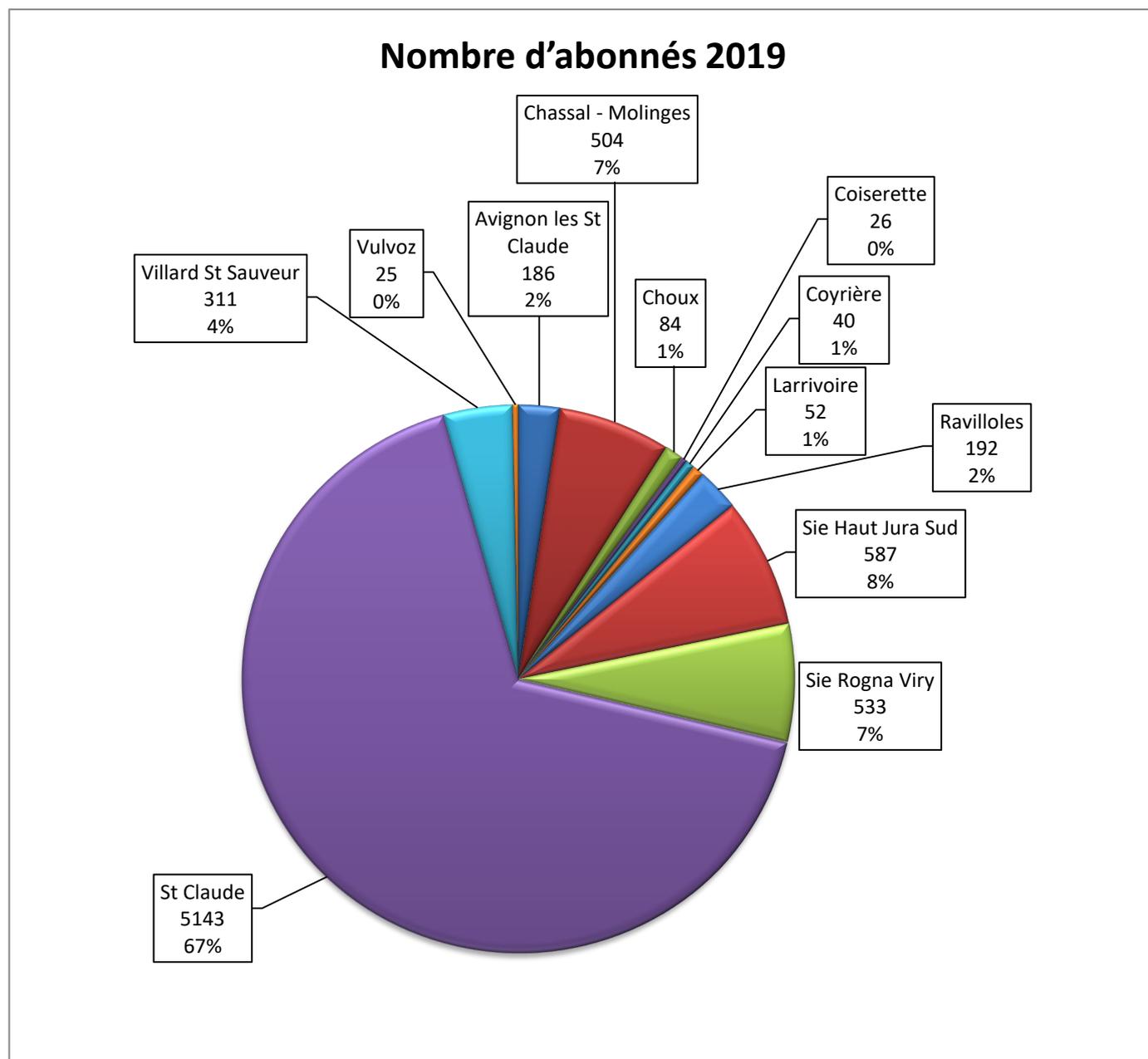
4. LES ABONNES

Le nombre total d'abonnés du service de l'eau potable sur le périmètre est de 7 683 abonnés en 2019.

Le graphique reproduit ci-après détaille le nombre d'abonnés par collectivité au 31/12/2019 :

Il ne prend pas en compte les abonnés des syndicats qui n'ont pas obligation à transférer leurs compétences (Sie du plateau des Rousses, Sie du lac de Bellefontaine et Sie du Grandvaux).

Ils sont en baisse (-1.5%) par rapport au volume facturé en 2018 qui était de 7 796 abonnés.



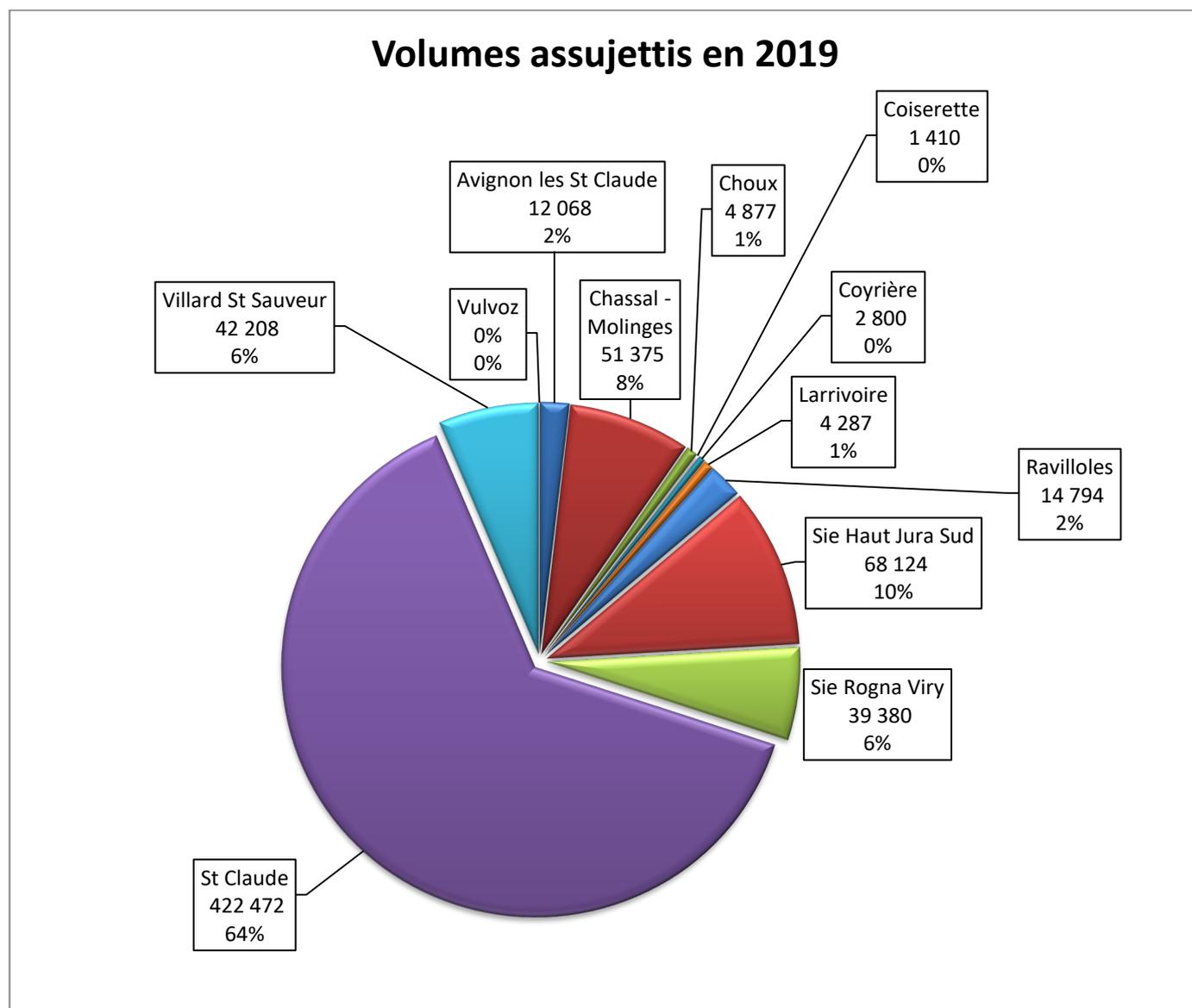
5. LA QUALIFICATION DU RESEAU

a. Les volumes facturés

En retirant les syndicats qui n'ont pas obligation à transférer leurs compétences (Sie du plateau des Rousses, Sie du lac de Bellefontaine et Sie du Grandvaux), l'assiette de facturation 2019 est de 663 795m³, soit un ratio moyen de **86 m³ facturés / abonnés / an**.

Ce volume est en baisse (-6.3%) par rapport au volume facturé en 2018 qui était de 708 395 m³.

La répartition est la suivante :

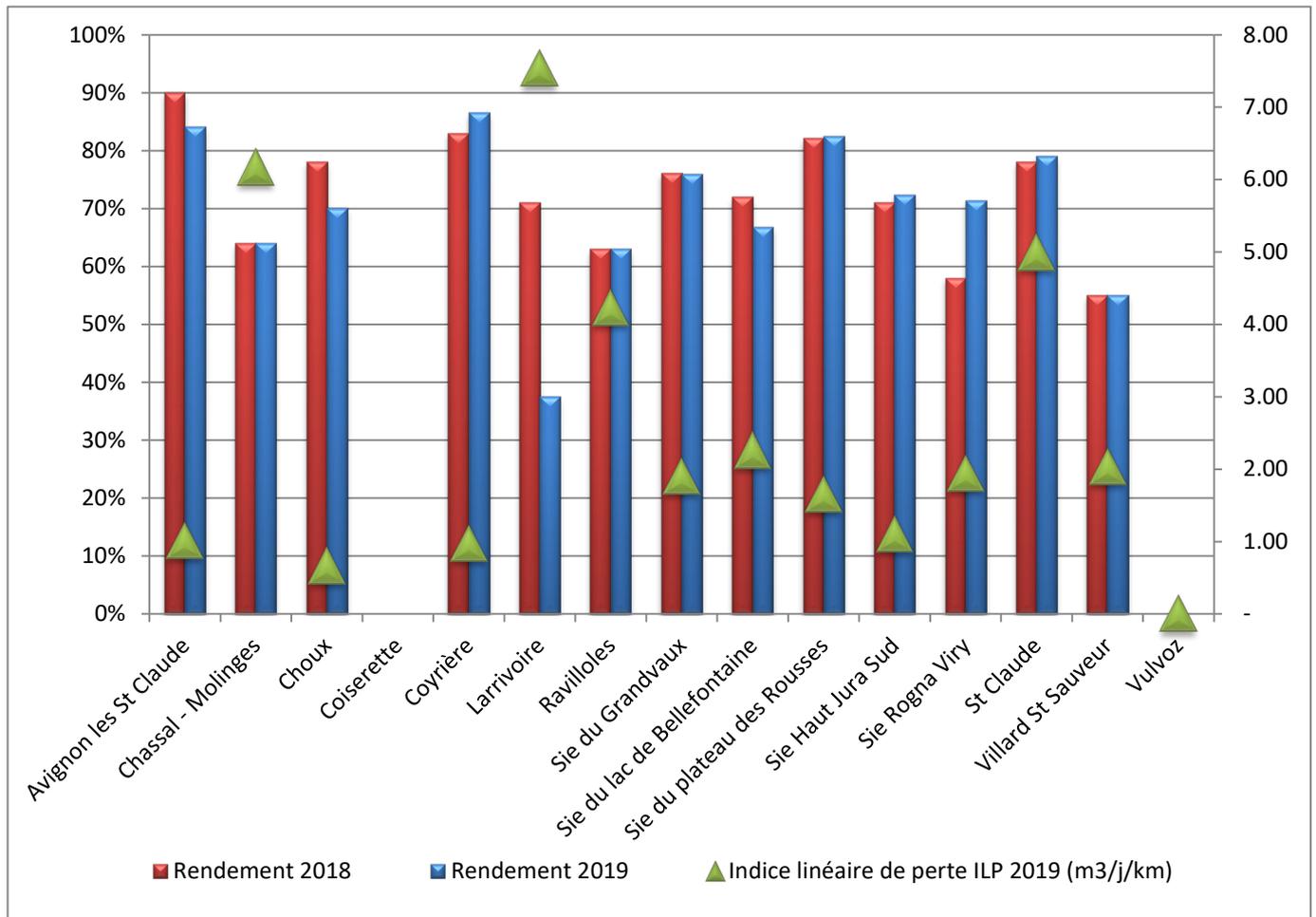


La commune de Vulvoz affiche un volume facturé à 0 dans la mesure où sa tarification est uniquement basée sur une part fixe et ne prend donc pas en compte le volume consommé.

Les rendements et l'ILP

Le rendement du réseau d'eau potable est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.



Aucune valeur n'est mentionnée pour les SPAEP de Coiserette et Vulvoz pour les motifs suivants :

- Coiserette : les volumes prélevés dans le milieu et introduits dans le réseau ne sont pas comptabilisés
- Vulvoz : les volumes introduits dans le réseau et les volumes facturés ne sont pas comptabilisés.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil réglementaire minimum au-delà duquel les services doivent se situer.

Le tableau suivant reprend ces éléments :

	Rendement 2017	Rendement 2018	Rendement 2019	Seuil réglementaire de rendement	ILP 2019 (m3/j/km)
Avignon les St Claude	92%	90%	84%	66%	1.01
Chassal - Molinges	69%	64%	64%	67%	6.17
Choux	69%	78%	70%	65%	0,66
Coiserette	-	-	-	-	-
Coyrière	?	83%	86%	66%	0.97
Larrivoire	74%	71%	38%	66%	7.53
Ravilloles	65%	63%	63%	66%	4,23
Sie du Grandvaux	71%	76%	76%	66%	1,90
Sie du lac de Bellefontaine	77%	72%	67%	66%	2.26
Sie du plateau des Rousses	79,70%	82%	82%	66%	1,65
Sie Haut Jura Sud	87%	71%	72%	66%	1,10
Sie Rogna Viry	65%	58%	71%	66%	1.94
St Claude	78%	78%	79%	69%	4.99
Villard St Sauveur	72%	55%	55%	68%	2,03
Vulvoz	-	-	-	-	-

Les communes suivantes apparaissent en non-conformité en 2019 :

- Chassal-Molinges
- Ravilloles
- Sie Rogna Viry
- Villard Saint Sauveur

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée.

En cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) est appliquée.

Au niveau national en 2016, le rendement moyen s'élevait à **79,9%** et l'ILP à **3,14** m³/km/j (source Sispea).

L'agence de l'eau a établi une méthode permettant de caractériser les réseaux par rapport aux indices linéaires de consommations et indices linéaires de pertes.

Le tableau ci-après reprend cette classification :

		Bon	Acceptable	Médiocre	Mauvais
Réseau Rural	ILC<10	ILP<1,5	1,5>ILP<2,5	2,5>ILP<4	ILP>4
Réseau intermédiaire	10<ILC<30	ILP<3	3<ILP<5	5<ILP<8	ILP>8
Réseau urbain	ILC>30	ILP<7	7<ILP<10	10<ILP<15	ILP>15

Les données collectées permettent d'aboutir aux caractérisations ci-après :

	Avignon les St Claude	Chassal - Molinges	Choux	Coiserette	Coyrière	Larriroire	Ravilloles	Sie du Grandvaux
Indice linéaire de consommation ILC 2019 (m ³ /j/km)	5,50	10,83	1,50	--	6.22	4.52	7,05	6.00
Indice linéaire de perte ILP 2019 (m ³ /j/km)	1.01	6,17	0.66	-	0.97	7.53	4,23	1,90
Type de réseau	Réseau Rural	Réseau intermédiaire	Réseau Rural	--	Réseau Rural	Réseau Rural	Réseau Rural	Réseau Rural
Qualification	Bon	Médiocre	Bon	--	Bon	Mauvais	Mauvais	Acceptable

	Sie du lac de Bellefontaine	Sie du plateau des Rousses	Sie Haut Jura Sud	Sie Rogna Viry	St Claude	Villard St Sauveur	Vulvoz
Indice linéaire de consommation ILC 2019 (m3/j/km)	4.52	6,65	2,86	4,85	17.25	14,99	-
Indice linéaire de perte ILP 2019 (m3/j/km)	2.26	1,65	1,10	1.94	4.99	2,03	-
Type de réseau	Réseau Rural	Réseau Rural	Réseau Rural	Réseau Rural	Réseau intermédiaire	Réseau intermédiaire	-
Qualification	Acceptable	Acceptable	Bon	Acceptable	Acceptable	Bon	-

Les qualifications ci-dessus permettent de cibler les réseaux sur lesquels il conviendra d'intervenir en priorité.

En synthèse, le renouvellement sera à effectuer prioritairement sur les collectivités suivantes :

- En priorité 1 :
 - Larrivoire
 - Ravilloles

- En priorité 2 :
 - Chassal-Molinges
 - Saint Claude
 - Sie du lac de Bellefontaine
 - Sie Rogna Viry

6. LE PERSONNEL

La perception des temps passés par le personnel communal pour gérer les services en régie est un élément difficile à appréhender.

La recomposition des ETP affichée correspond aux estimations des temps passés déclarés par les collectivités pour gérer le service de l'eau potable (hors personnel intervenant dans le cadre des prestations de service et des DSP) et collectées lors des entretiens.

Les temps passés estimés sont convertis en équivalent temps plein (ETP).

Le temps total annuel d'agents sur le territoire s'élève à **5287** heures par an soient **3,3** ETP.

Le temps total annuel d'élus sur le territoire s'élève à 449 heures par an, soit **0,9** ETP.

Les temps passés se répartissent de la manière suivante :

COLLECTIVITES	Agents de la collectivité			Elus heures/an
	Administratif	Technique	Total	
	heures/an	heures/an	heures/an	
Avignon les St Claude	16	164	180	15
Chassal - Molinges	320	321	641	50
Choux	80	200	280	50
Coiserette	2	0	2	36
Coyrière	24	0	24	120
Larriroire	16	72	88	50
Ravilloles	16	104	120	104
Sie du Grandvaux	1607	0	1607	235
Sie du lac de Bellefontaine	282	0	282	360
Sie du plateau des Rousses	800	0	800	180
Sie Haut Jura Sud	376	0	376	52
Sie Rogna Viry	188	0	188	80
St Claude	188	0	188	52
Villard St Sauveur	240	200	440	52
Vulvoz	12	24	36	52
Total	4167	1085	5252	1488
Nombre d'ETP	2,6	0,7	3,3	0,9

B. ETAT DES LIEUX FINANCIER

1. LES NOMENCLATURES COMPTABLES

Les nomenclatures comptables sont explicitées pour les compétences eau potable et assainissement au paragraphe 1 – B – 2.

2. LE REGIME TVA DES BUDGETS DE L'EAU POTABLE

L'assujettissement à la TVA de la fourniture d'eau est obligatoire pour les communes d'au moins 3 000 habitants ou pour les établissements publics de coopération intercommunale dont le champ d'action s'exerce sur un territoire d'au moins 3 000 habitants (art. 256 B CGI).

En revanche, l'assujettissement à TVA est optionnel pour les communes de moins de 3 000 habitants ou pour les établissements publics de coopération intercommunale dont le champ d'action s'exerce sur un territoire de moins de 3 000 habitants (art. 260 A CGI).

Au regard de nombre d'habitants de chaque collectivité compétente, toutes les collectivités en régie qui ne sont pas des EPCI sont situées sous le seuil des 3000 habitants et n'ont donc pas obligation d'être assujetties à la TVA.

Avignon les Saint Claude et Ravilloles ont levé l'option d'assujettissement.

Les collectivités assujetties à la TVA (8/15) sont :

- Avignon les Saint Claude
- Ravilloles
- Sie du Grandvaux
- Sie du lac de Bellefontaine
- Sie du plateau des Rousses
- Sie Haut Jura Sud
- Sie Rogna Viry
- St Claude

3. EXPLOITATION DE LA COMPTABILITE DES COLLECTIVITES

a. Les points d'attention

L'état des lieux constitue un arrêté au 31/12/2019 de la situation de chaque service et est donc une photographie à un "instant t" de l'existant, basé sur la récolte documentaire et sur les questionnaires adressés aux collectivités.

L'analyse des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 est issue des comptes de gestion et comptes administratifs des collectivités.

Cette analyse a permis de relever les points suivants :

- Le budget général vient parfois subventionner le budget annexe pour les collectivités suivantes :
 - Ex-Chassal en 2017 (350 000€)
 - Ex-Molinges en 2018 (35 000€)
 - Chassal- Molinges en 2019 (100 000€)
 - Choux en 2016 (11000€), 2017 (11200€), 2018 (5000€) et 2019 (8000€)
 - Coyrière en 2016 (3914€) et 2017 (3000€)
 - Ravilloles en 2016 (25000€), 2017 (15000€) et 2019 (8000€)
 - Villard Saint Sauveur en 2016 (8000€) et 2018 (30000€)
- Les charges à caractère général sont parfois surévaluées :
 - Saint Claude : 41 792€ en 2018
- Larrivoire : Des ouvrages d'assainissement (eaux pluviales ?) sont amortis sur le budget eau potable (en 2018 : 208€ sur 10257.62€)
- Les frais de personnel varient de 0 à 39051€ et ne sont pas toujours comptabilisés au budget annexe pour les collectivités suivantes :
 - Chassal-Molinges (0€)
 - Choux (0€)
 - Coiserette (0€)
 - Coyrière (0€)
 - Villard saint sauveur (0€)
- Les frais de personnel sont parfois surévalués :
 - Saint Claude (76169 € sur le CA2018, 78663 € en 2019)

Les clés de répartition proposées pour la répartition des charges d'exploitation entre l'eau potable et l'assainissement seront à établir et à faire valider au début de la phase 2 avant de réaliser toute simulation.

b. Définition des agrégats utilisés

Les recettes réelles de fonctionnement sont les recettes de fonctionnement récurrentes encaissées par la collectivité (déduction faite des opérations d'ordre).

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux charges de gestion courante auxquelles sont incorporées les charges financières ajoutées par la collectivité.

L'épargne de gestion est le solde restant sur les recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de gestion.

La CAF brute ou capacité d'autofinancement brute correspond au solde de fonctionnement (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement)

La CAF nette ou capacité d'autofinancement nette correspond au solde de fonctionnement duquel a été déduite l'annuité d'emprunt de la dette.

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

c. Présentation des principaux indicateurs issus des budgets

Les indicateurs ci-dessous sont issus des comptes administratifs 2019.

	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	Epargne de gestion	CAF brute	CAF nette
Avignon les St Claude	56 440 €	42 722 €	13719 €	13719 €	13719 €
Chassal Molinges	240 704 €	85 081 €	168 227 €	155 623 €	120 629 €
Choux	24 616 €	7 196 €	17 445 €	17 419 €	9 343 €
Coiserette	2 592 €	1 950 €	642 €	642 €	642 €
Coyrière	6 033 €	3 351 €	2 784 €	2 784 €	2 346 €
Larrivoire	7 293 €	7 665 €	- 372 €	- 372 €	- 372 €
Ravilloles	66 713 €	49 020 €	19 921 €	17 693 €	11 093 €
Sie du Grandvaux	717 548 €	257 936 €	536 411 €	384 475 €	66 685 €
Sie Bellefontaine	338 484 €	76 103 €	318 498 €	235 202 €	62 739 €
Sie des Rousses	419 172 €	74 020 €	345 152 €	345 152 €	345 152 €
Sie Haut Jura Sud	108 759 €	29 317 €	79 441 €	79 441 €	79 441 €
Sie Rogna Viry	61 202 €	29 160 €	48 124 €	32 042 €	- 8 868 €
St Claude	629 994 €	140 985 €	513 536 €	489 010 €	347 470 €
Villard St Sauveur	314 825 €	273 499 €	40 421 €	41 327 €	41 327 €
Vulvoz	3 855 €	3 013 €	842 €	842 €	842 €
TOTAL	2 998 230 €	1 081 018 €	2 104 791 €	1 814 999 €	1 233 728 €

d. Amortissement

Les durées d'amortissement prises en compte par chacune des collectivités sont reprises ci-dessous :

	DUREES D'AMORTISSEMENT	
Avignon les St Claude	Réseau : 40 ans Traitement : 15 ans Matériel de bureau : 5 ans	Télégestion : 10 ans Echelles 5 ans
Chassal Molinges	Réseau et traitement : 40 ans	
Choux	Réseau : 40 ans Bat et GC : 15 ans Etudes : 5 ans	
Coiserette	Délibération à collecter	
Coyrière	Délibération à collecter	
Larrivoire	Réseau : 40 ans Equipements : 12 ans	
Ravilloles	Réseau : 40 Equipements : 5 ans	Automatismes et Electricité : 60 ans
Sie du Grandvaux	Réseau : 50 ans Bâtiment : 50 ans GC : 50 ans	Matériel industriel : 40 Informatique : 5
Sie Bellefontaine	Réseau : 40 ans Bâtiment et GC : 30 ans Etudes : 40 ans	Automatisme et Electricité : 15 ans Matériel roulant : 15 ans Informatique : 2 ans
Sie des Rousses	Réseau : 40 ans Bâtiment : 50 ans GC : 30 ans	Etudes : 40 ans Matériel industriel : 15 ans
Sie Haut Jura Sud	Réseau : 60 GC : 60 ans GC traitement : 30 ans GC captage : 40 ans Automatisme et Electricité : 15 ans Régulation : 8 ans Bâtiments durables : 100 ans	Bâtiments légers : 15ans Agencement de bâtiments, élec et PTT : 20 ans Mobilier de bureau : 15 ans Mat de bureau, outillage : 10ans Informatique : 5 ans
Sie Rogna Viry	Délibération à collecter	

St Claude	Réseau : 50 ans Bâtiment et GC : 30 ans Études : 5 ans	Automatisme et Electricité : 15 ans Matériel roulant : 10 ans Informatique : 3 ans
Villard St Sauveur	Réseau : 30 ans Bat et GC : - Études : 5 ans	Matériel d'exploitation : 10 à 20 ans Informatique : 2 à 5 ans
Vulvoz	50 ans	

Au vu du tableau ci-dessus, on constate une grande disparité dans les durées prises en compte par les différentes collectivités.

Il conviendra, lors de la phase 2 de la présente étude, d'homogénéiser ces durées.

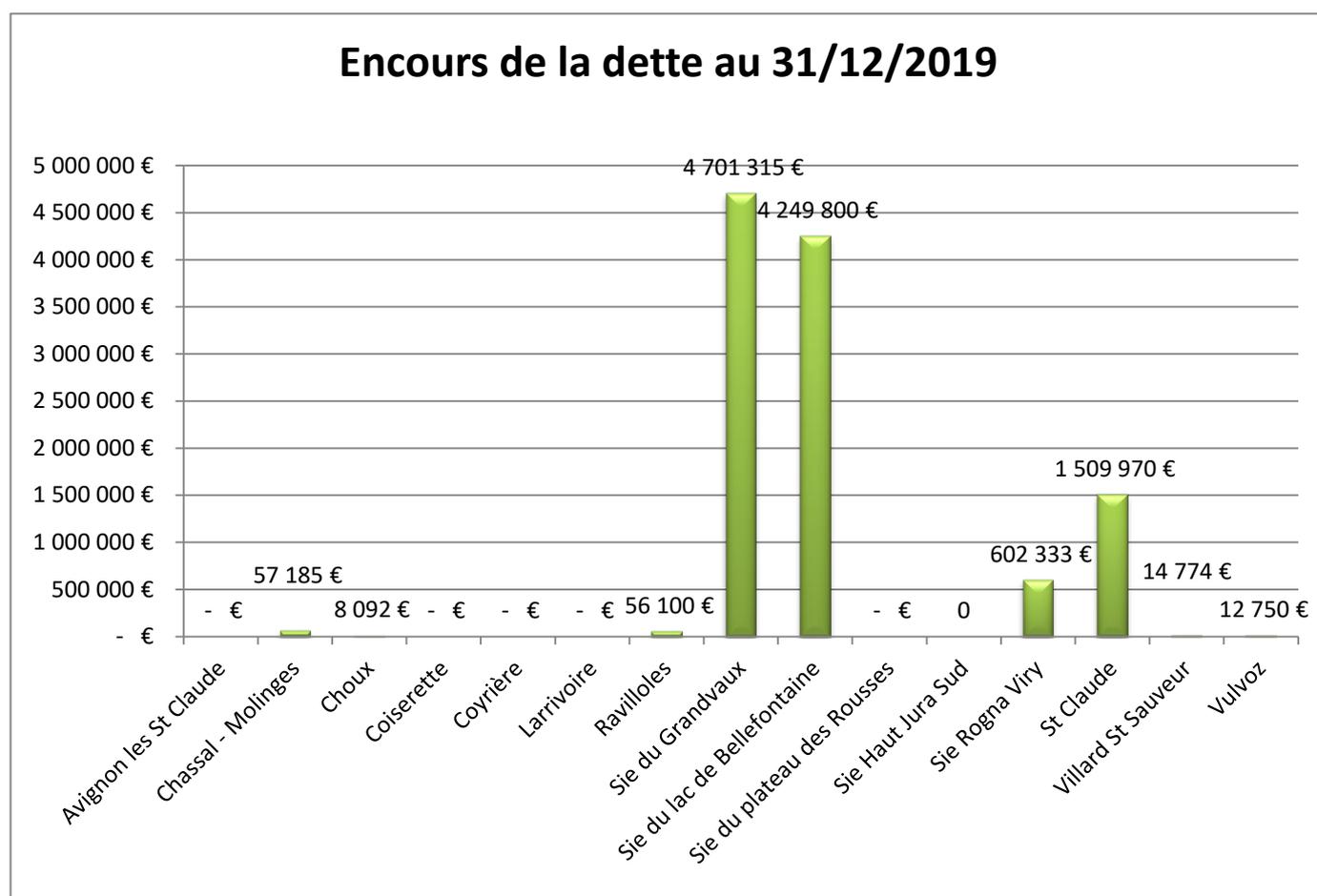
4. LES EMPRUNTS EN COURS

a. L'encours de la dette

A titre préliminaire, il est nécessaire de rappeler que dans le cadre du transfert de la compétence, l'encours de la dette des collectivités doit être transféré à la collectivité qui récupère la compétence.

Les emprunts en cours sur le territoire d'étude sont affectés soit à la compétence eau potable, soit à la compétence assainissement collectif. Pour les répartitions d'emprunts (Avignon les St Claude, Chassal-Molinges, Ravilloles et Villard St Sauveur), se référer à la partie assainissement.

L'encours de la dette au 31/12/2019 se répartit de la façon suivante sur le territoire :



Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette pour la compétence eau potable sur l'ensemble de la CCHJSC s'élève à **11 212 319 €**.

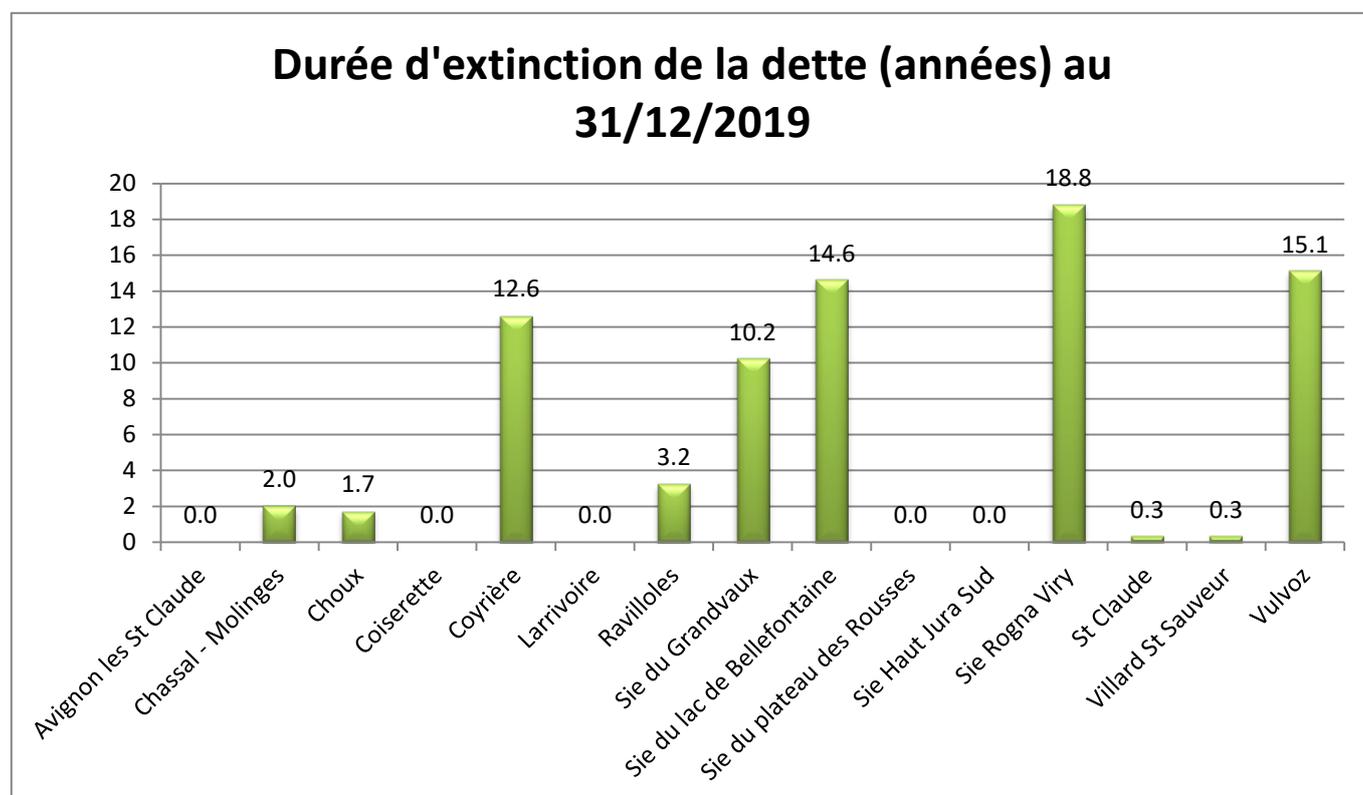
b. La durée d'extinction de la dette

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière d'endettement et de financement des investissements.

Cet indicateur est calculé de la manière suivante : c'est l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service divisé par l'épargne de gestion.

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt.



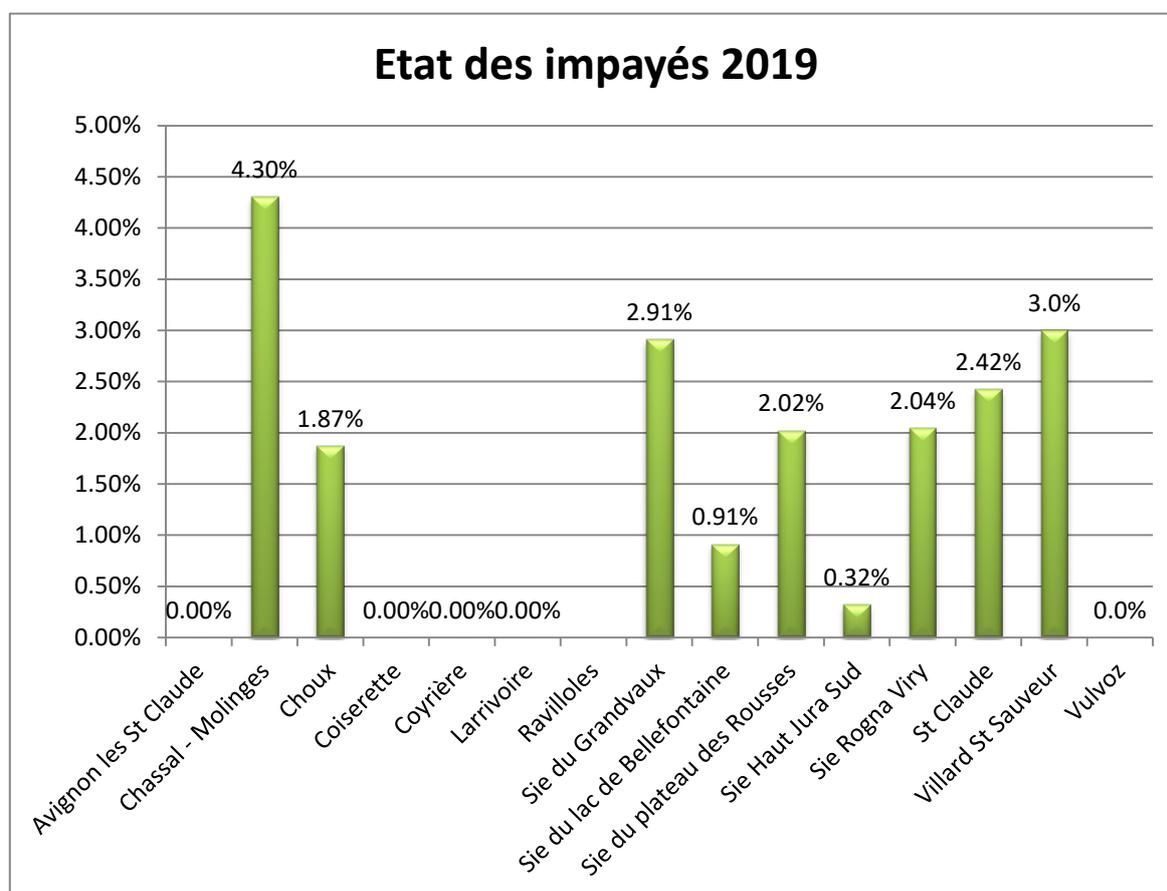
Les valeurs guides pour cet indicateur sont les suivantes :

- Entre 0 et 5 ans : le service est peu endetté
- Entre 5 et 7 ans : le service est moyennement endetté
- Entre 7 et 10 ans : le service est fortement endetté
- Au-delà de 10 ans : il y a danger car le service n'a plus la capacité à réinvestir pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages. Cette situation doit donc être de très courte durée.

Au niveau national en 2017, la durée d'extinction de la dette moyenne pour le service eau potable s'élevait à **3,0** années (source Sispea – indicateur P153-22).

5. LES TAUX D'IMPAYES 2019 (P154.0)

Il s'agit des taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N



Seules les données sur Coyrière, les 5 syndicats des eaux et Saint Claude sont des données 2019, les autres sont de 2018.

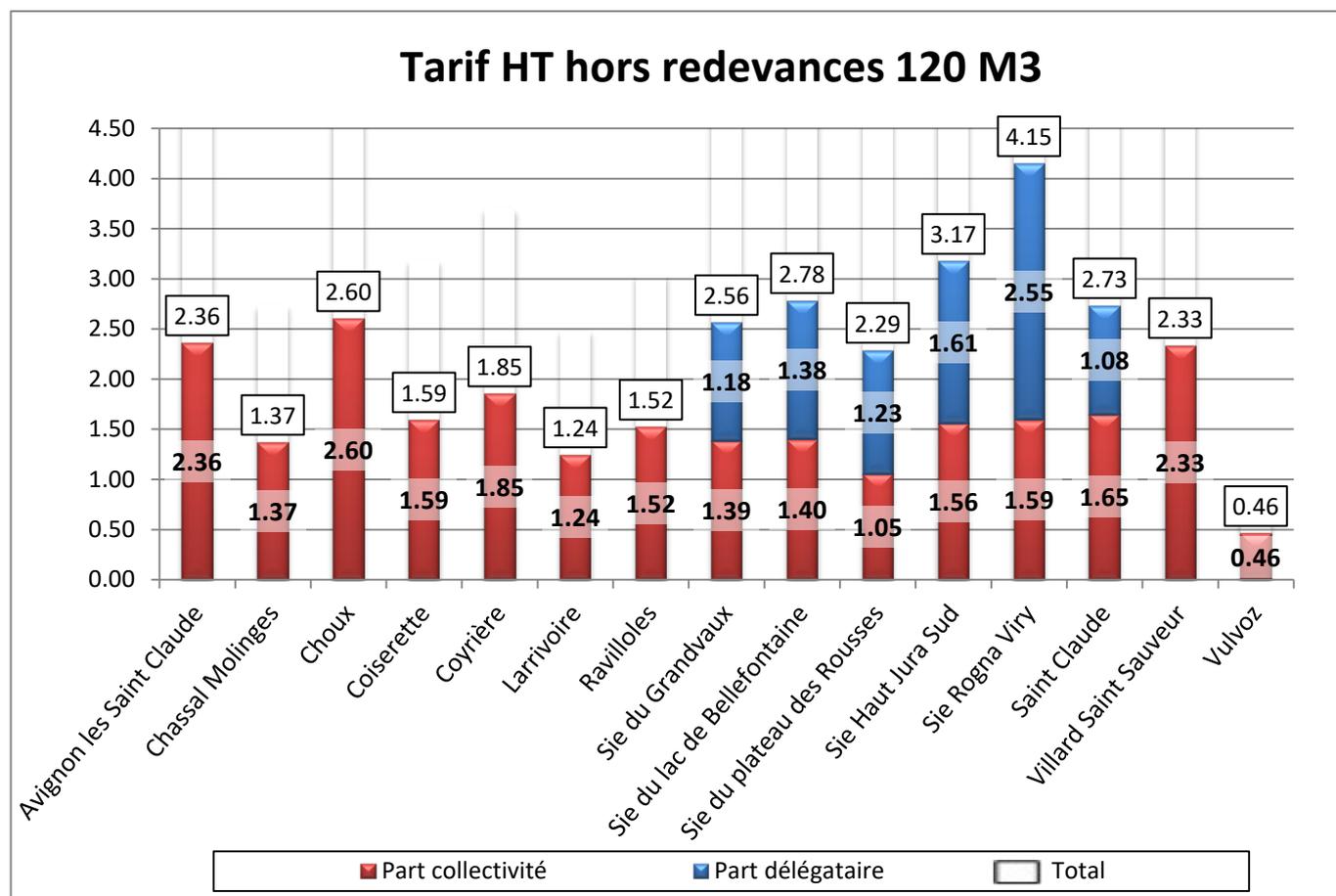
Les données sur Ravilloles sont manquantes.

Au niveau national en 2017, les impayés s'élevaient à **1,74 %** (source Sispea – indicateur P154.0)

6. LES TARIFS PRATIQUES

a. En € HT et hors redevances/m3 - équivalent 120 m3

Le tableau ci-dessous reprend les tarifs de l'ensemble des collectivités compétentes sans prendre en compte la TVA ainsi que la redevance pour pollution domestique en eau perçue pour le compte de l'agence de l'eau :



Le prix moyen du m3 (base 120 m3 HT hors redevances) sur le territoire est au 01/01/2020 de **2,20 € HT /m3**.

La part communale recalculée sur 120m3 varie de **0,46€ HT** à Vulvoz à **2,60 € HT** à Choux avec une moyenne à **1.60 € HT/m3**.

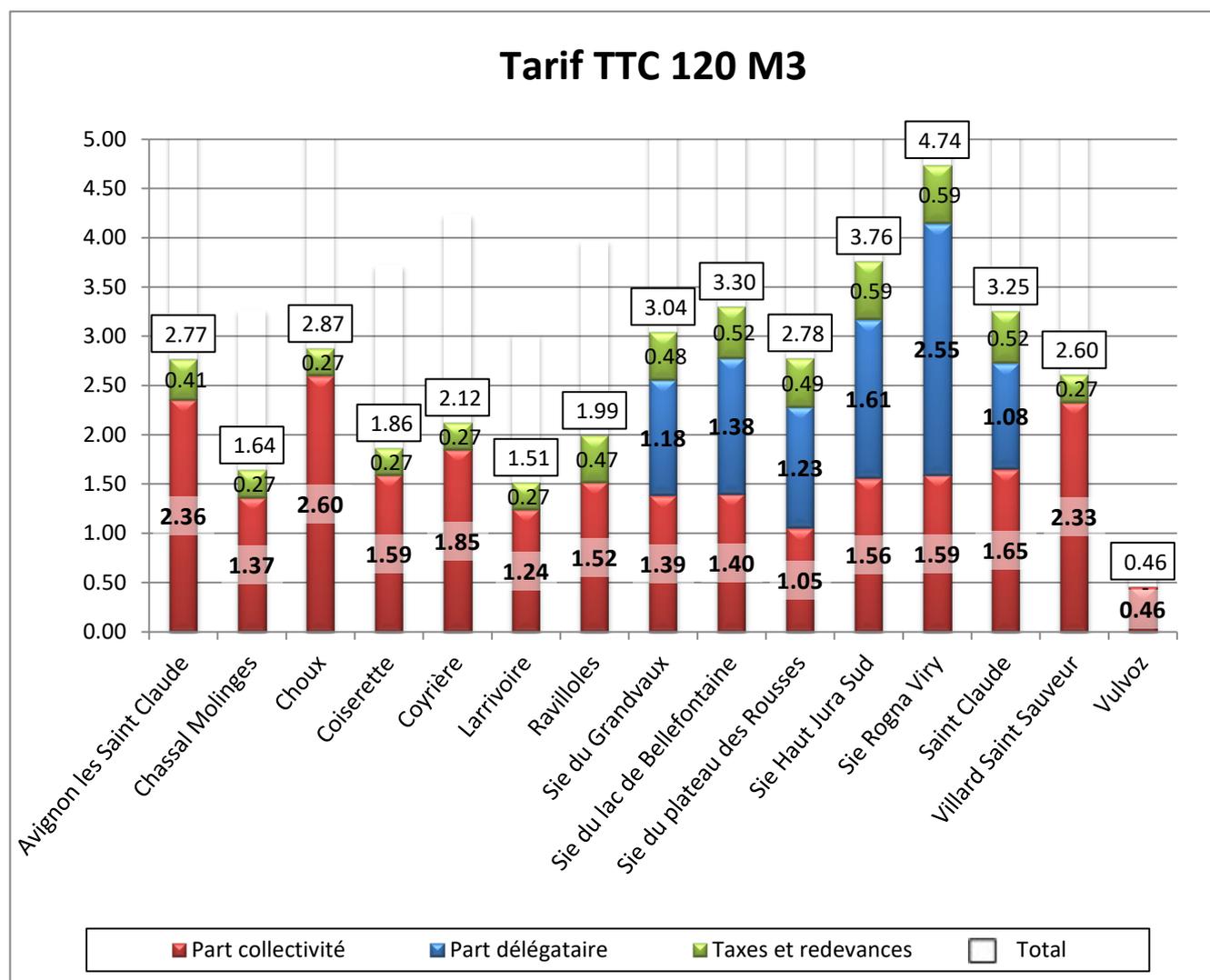
A titre de comparaison, selon l'observatoire de l'eau édité par le CD39, le prix du m3 (base 120 m3) était, en 2018 :

- au niveau national de **1,53 € HT** et redevances,
- sur le Jura de **1,53 € HT** et redevances.

b. En €TTC/m3 - équivalent 120 m3

Le tableau ci-dessous reprend les tarifs eau potable de l'ensemble des collectivités compétentes de la communauté de communes en intégrant dans la rubrique « taxes et redevances » :

- la TVA (5,5%),
- la redevance pour pollution domestique perçue pour le compte de l'agence de l'eau,
- la redevance prélèvement.



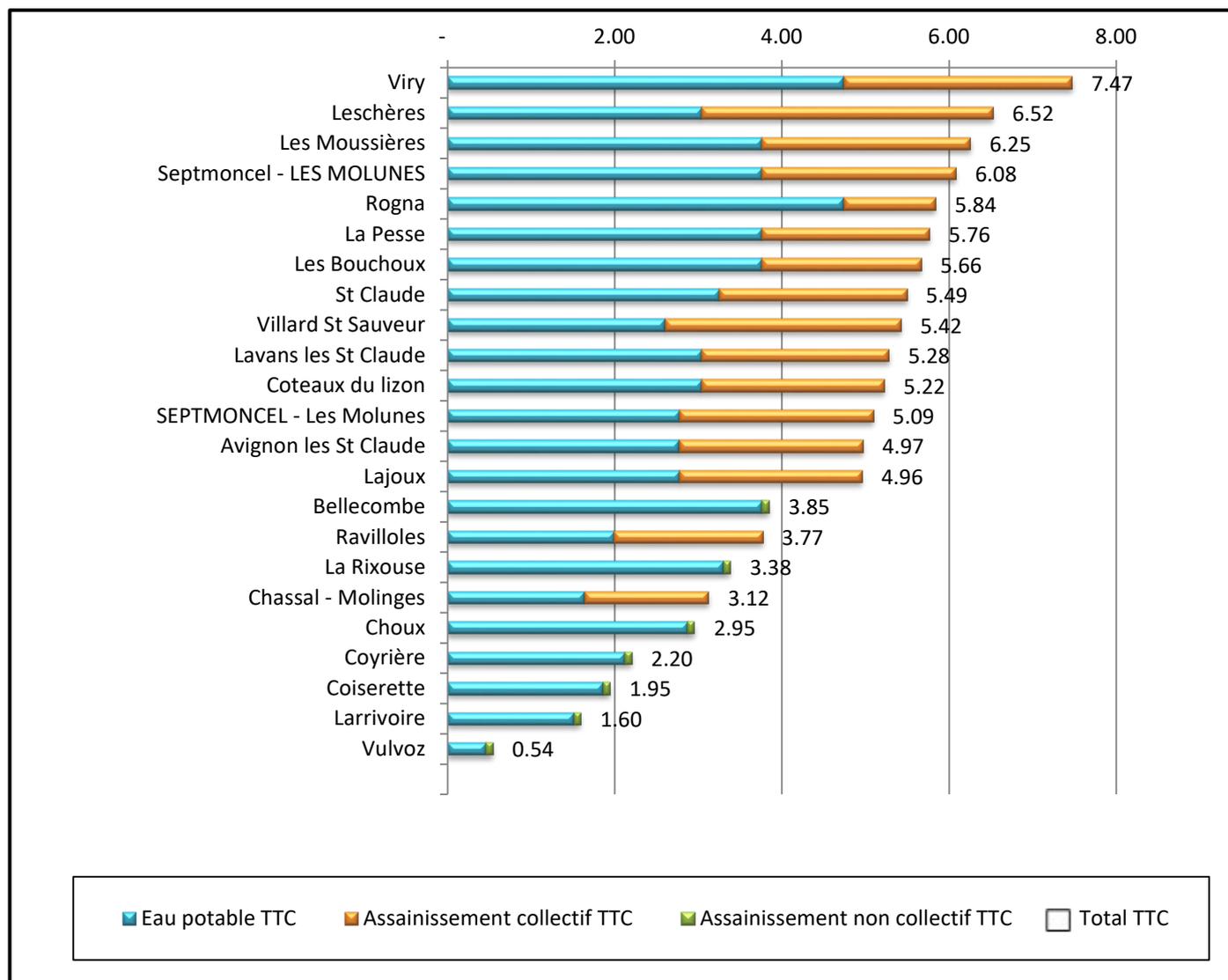
Le prix moyen du m3 (base 120 m3 TTC) sur le territoire est en 2020 de **2,58 € TTC/m3**.

A titre de comparaison, selon les données issues de Sispea, le prix du m3 (base 120 m3) était, en 2017 :

- Sur le Jura : **2,18 € TTC**
- Sur le bassin RMC : **1,93 € TTC**
- Au niveau national : **2,05 € TTC**

c. Les tarifications TTC par communes AEP & EU

Le graphique ci-dessous reprend pour chaque commune de la CC le tarif payé par ses abonnés. Ce tarif est en TTC et couvre la part assainissement et eau potable.



La tarification ANC, tout comme les autres tarifications, a été calculée sur 120m³. Ainsi, un contrôle de bon fonctionnement de 70€ dont la fréquence est de 7 ans (cf règlement du service ANC) aura un coût de 10€/an, soit 0.08€/m³ pour 120m³ consommés par an.

On constate une grande disparité des tarifs pratiqués sur la CC. En effet, il existe un rapport de 1 à 14 entre Viry et Vulvoz.

7. LES INVESTISSEMENTS A VENIR

Suite aux rencontres menées dans les collectivités, il apparait que les investissements suivants seront à mener dans les années à venir :

- ✓ Avignon les Saint Claude : Améliorer le traitement
- ✓ Choux : Engager des travaux sur le forage pour améliorer son exploitation
- ✓ Coiserette : Installer un traitement de désinfection en continu
- ✓ Sie du Grandvaux :
 - Optimisation de la filière : Travaux en cours
 - Mettre en place des chloration intermédiaires
- ✓ Sie du lac de Bellefontaine : Optimisation de la filière : Travaux en cours (2M€)
- ✓ Sie du Plateau des Rousses : Optimisation de la filière : Travaux en cours (2M€)
- ✓ Sie Haut Jura Sud :
 - Mettre en service l'interconnexion avec le Sie du plateau des Rousses
 - L'Embouteilleux :
 - ✓ Rechercher une nouvelle ressource et /ou rénover la station de traitement
 - ✓ Installer des rechloration
 - La Burne :
 - ✓ Raccorder l'unité de traitement aux réseaux EDF et Télécom
 - ✓ Mettre en place un analyseur de chlore télésurveillé
- ✓ Sie Rogna Viry :
 - Résoudre les problèmes de turbidité
 - Améliorer la sécurisation de l'approvisionnement
- ✓ Saint Claude :
 - Raccordement du pompage sur le Flumen
- ✓ Villard Saint Sauveur :
 - Réaliser l'interconnexion avec Coiserette

En matière de renouvellement, les efforts devront porter prioritairement sur les réseaux suivants :

- En priorité 1 :
 - Larrivoire
 - Ravilloles

- En priorité 2 :
 - Chassal-Molinges
 - Saint Claude
 - Sie du lac de Bellefontaine
 - Sie Rogna Viry

Sur toutes les autres collectivités, il est cependant nécessaire de poursuivre (ou d'engager) le renouvellement des réseaux pour limiter les fuites.

En phase 2, pour réaliser les simulations financières, il sera nécessaire de caler des cadences de renouvellement des réseaux.

C. CONCLUSION

Au niveau technique :

- Des investissements importants seront à engager :
 - Sur les ressources afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'eau distribuée,
 - Sur les réseaux afin d'améliorer leurs rendements.
- Un renouvellement des réseaux à 2 vitesses à l'échelle du territoire.

Au niveau juridique et financier :

- Les échéances des différents contrats d'affermages s'échelonnent sur 9 ans (2021 sur le Sie Rogna Viry à 2030 sur le Sie du lac de Bellefontaine),
- Plusieurs collectivités sont fortement endettées,
- Une tarification qui, parfois, ne permet pas le renouvellement du patrimoine,
- Les budgets des services de l'eau potable sont parfois communs avec les budgets assainissement collectif, voire intégrés au budget communal. Une fois les clés de répartition établies et validées, un important travail de consolidation des budgets sera à mener.

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP.....	Alimentation en eau potable
CA.....	Compte administratif
CC.....	Communauté de commune
CCHJSC	Communauté de commune Haut Jura Saint Claude
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
EP	Eaux pluviales
ECP.....	Eaux Claires Parasites
EPCI.....	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines (Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991)
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SPANC.....	Service public d'assainissement non collectif
STEP.....	Station d'épuration des eaux usées